37e ANNÉE (4e SÉRIE) Nº 41 25 NOVEMBRE 1920

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le Concordat serbe du 24 juin 1914. — II. Yougoslavie. — III. La question confessionnelle en Yougoslavie. — IV. La Yougoslavie pendant la guerre. — V. *L'Eglise libre dans l'Europe libre.* — VI. Paix protestante. — VII. R. Pinon ; Norman Angell ; l'*Histoire de la Nation française*, de M. Hanotaux.

I. — Quand éclata la guerre, un Concordat venait d'être signé (24 juin 1914), au Vatican, entre le gouvernement serbe et le Saint-Siège, représentés, celui-ci par le cardinal Merry del Val, et celui-là par M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris et, en l'occurrence, ministre plénipotentiaire de S. M. Pierre Ier, roi de Serbie.

Il y avait trente ans que la Serbie demandait à négocier un Concordat pour les 15.000 catholiques du royaume. Mais l'Autriche s'y était toujours opposée [1] : — « C'est notre droit, dit le ministre autrichien Khevenhüller, c'est notre intérêt de nous opposer à toute modification du *statu quo* religieux en Serbie et en Monténégro. » Le petit Monténégro réussit à passer à travers les mailles du filet autrichien et eut son Concordat en 1886, pour ses 8.000 catholiques (en voir le texte *Ami* 1902, p. 1032-3). Pour la Serbie, la diplomatie autrichienne maintint rigoureusement les catholiques sous la juridiction de l'évêque de Diakovo, sujet autrichien, lequel s'appelait Strossmayer [2] ; mais Strossmayer n'était rien moins que libre dans l'exercice de sa juridiction épiscopale et ne pouvait envoyer, comme missionnaires en pays serbe, que des prêtres agréés de Vienne : — « C'est un principe de notre politique, disait-on à Vienne, hérité de Schwarzenberg et de Metternich, que l'Autriche exerce, par le fait de la juridiction d'un évêque autrichien, une sorte de contrôle sur les catholiques de Serbie. »

En l'automne de 1912 (8 et 18 octobre), éclate la guerre balkanique (Serbie, Bulgarie, Grèce et Monténégro alliés contre la Turquie). Dès les premières semaines, les rapides succès des armées chrétiennes laissent entrevoir l'incorporation à la Serbie de nouvelles régions catholiques (le diocèse d'Uskub, plus de 20.000 catholiques. et, espérait-on alors, l'archidiocèse de Durazzo, 14.000 catholiques, et le diocèse d'Alessio). Aux correspondants de journaux français le roi Pierre Ier aime à dire combien il est touché de la sympathie que témoigne à la cause serbe le clergé catholique de tous pays ; et il déclare son intention ferme de conclure, après la paix, un Concordat avec le Saint-Siège en faveur de ses futurs sujets catholiques. Sur quoi la presse autrichienne proteste, et le gouvernement de Vienne affirme sa non moins ferme décision de ne pas tolérer un pareil empiétement sur ses « droits » : si un Concordat se négocie, ce ne pourra être qu'à Vienne, entre le Saint-Siège et l'empereur François-Joseph, « protecteur » des catholiques du royaume de Serbie. — Rome passa outre, et le Concordat fut signé. En voici les dispositions [1].

Il est en vingt-deux articles :

Art. I. — La Religion Catholique Apostolique Romaine s'exercera librement et publiquement dans le Royaume de Serbie.

II. — Il est constitué dans le Royaume de Serbie une Province ecclésiastique, composée de l'archidiocèse de *Belgrade,* ayant son siège dans la capitale du Royaume et ayant pour territoire celui qui est compris dans les limites de la Serbie telle qu'elle était avant les traités de Londres et de Bucarest, — et du diocèse d'*Uskub* [2], suffragant, avec siège dans cette ville, comprenant les nouveaux territoires et passant de la juridiction de la Propagande au régime du droit commun.

III. — L'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub, à la juridiction ecclésiastique respective desquels appartiennent tous les catholiques du Royaume de Serbie, dépendront, pour les affaires ecclésiastiques, directement et exclusivement du Saint-Siège [3].

IV. — Sa Sainteté, avant de nommer définitivement l'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub, notifiera au gouvernement royal la personne de chaque candidat, pour savoir s'il existe des faits ou des motifs d'ordre politique à son encontre.

V. — L'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub recevront du gouvernement royal un traitement annuel : le premier de 12.000 dinars, plus une indemnité de 4.000 dinars ; le second de 10.000 dinars, avec droit

[1] Et non seulement l'Autriche, mais aussi la Russie tsarienne, qui fut persévéramment la meilleure alliée de l'Autriche dès qu'il s'agissait de faire pièce à Rome. La politique confessionnelle de la Russie dans les Balkans fut non seulement criminelle, mais inepte, d'une ineptie qui confine à l'imbécillité. On ne s'explique pas pareil aveuglement. La haine de Rome est un grand mystère, — un mystère dont l'action malheureusement se retrouve et éclate ailleurs encore qu'en Russie et en Autriche. — C'est par anticléricalisme aussi que Gambetta en 1876 et 1877 a renoncé à l'idée de la revanche pour se rapprocher de Bismarck et de Crispi. Voir les articles terriblement documentés de Jean Guiraud dans *Croix* des 2, 17 et 19 sept. 1920.

[2] Evêque de Diakovo en 1849, à trente-quatre ans ; † 1905.

[1] En lire le texte italien, avec la version française, dans *Echos d'Orient* de juillet 1915, la revue trimestrielle qui, comme on sait, est dirigée par les Assomptionnistes de Constantinople et constitue la meilleure source d'informations pour les questions relatives aux Eglises orientales (bureaux d'abonnement à Paris, rue Bayard, 5).

[2] Orthographe turque ; la forme serbe est Scoplje ; la forme italienne, Scopia.

[3] Ce qui inclut suppression du protectorat autrichien.

à une retraite non inférieure à celle des employés de l'Etat[1].

VI. — Le titre officiel de l'archevêque de Belgrade et de l'évêque d'Uskub sera : *Illustrissime et Révérendissime Monseigneur.*

VII. — Avant d'entrer en fonction, l'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub prêteront serment de fidélité, en présence d'un délégué du gouvernement royal et selon la formule suivante : — « *Je jure et promets, devant Dieu et sur les Saints Evangiles, obéissance et fidélité à Sa Majesté le Roi de Serbie ; je promets de ne prendre part à aucun accord, de n'assister à aucun Conseil, et de n'encourager ni de laisser coopérer le clergé sous mes ordres à aucune entreprise qui tendrait à troubler la tranquillité de l'Etat.* »

VIII. — L'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub auront pleine liberté dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et dans la direction de leurs diocèses, et ils pourront exercer tous les droits et prérogatives de leur ministère pastoral, suivant les disciplines approuvées par l'Eglise ; — dans leurs diocèses respectifs, c'est d'eux que dépendent tous les membres du clergé catholique en ce qui concerne l'exercice du ministère sacré.

IX. — A l'archevêque de Belgrade et à l'évêque d'Uskub revient, dans leurs diocèses respectifs, le droit de créer les paroisses, d'accord avec le gouvernement royal. A eux également revient le droit de nommer les curés. Toutefois, s'il s'agit de personnes étrangères au Royaume, ils procéderont d'accord avec le gouvernement royal ; et, s'il s'agit de sujets serbes, les évêques se renseigneront au préalable auprès du Ministère compétent, pour savoir s'il existe des motifs ou des faits d'ordre politique ou civil à leur encontre.

X. — L'instruction religieuse de la jeunesse catholique est soumise, dans toutes les écoles, à l'archevêque et à l'évêque, dans leurs diocèses respectifs. Dans les écoles de l'Etat, elle sera donnée par des maîtres de catéchisme qui seront nommés, après commun accord, par l'évêque et par le ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Les évêques peuvent interdire l'enseignement religieux, même dans les écoles de l'Etat, aux maîtres de catéchisme qui se montreraient impropres à la mission qui leur serait confiée, en en donnant communication au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, pour procéder à une autre nomination. Le gouvernement royal rémunérera les maîtres de catéchisme dans les écoles de l'Etat. La qualité de curé n'est pas incompatible avec celle de maître de catéchisme.

XI. — Pour former de jeunes Serbes propres au sacerdoce catholique, il sera institué, dans la capitale ou dans ses environs, un Séminaire auquel l'Etat fournira une dotation annuelle équitable, l'autorité ecclésiastique respective restant chargée du soin de l'organiser et de le diriger conformément aux dispositions canoniques. Dans ce Séminaire, on emploiera la langue serbe comme langue d'enseignement pour les disciplines non ecclésiastiques[2].

XII. — Le gouvernement royal reconnaît la validité des mariages entre catholiques, et des mariages mixtes contractés en présence du curé catholique, suivant les lois de l'Eglise.

XIII. — Les causes matrimoniales entre catholiques et entre époux de mariages mixtes célébrés devant le curé catholique, excepté en ce qui concerne les effets purement civils, seront jugées par les tribunaux ecclésiastiques catholiques.

XIV. — Le conjoint catholique aura le droit d'établir que les enfants nés des mariages mixtes célébrés devant le curé catholique soient élevés dans la religion catholique.

XV. — La formule de prière pour le Souverain : *Domine salvum fac Regem,* sera chantée aux offices divins en langue slave ou latine, suivant les conditions locales.

XVI. — L'Etat reconnaît que l'Eglise, représentée par ses autorités légitimes et par ses ordres hiérarchiques, a une véritable et propre personnalité juridique, et jouit de la capacité d'exercer les droits qui lui appartiennent.

XVII. — L'Eglise a le droit d'acquérir légalement, de posséder et d'administrer librement des biens, tant meubles qu'immeubles, destinés à servir aux fins propres de l'Eglise et de ses institutions dans le Royaume ; et les choses acquises par elle et ses fondations sont inviolables, comme les biens privés des citoyens de l'Etat.

XVIII. — Les propriétés de l'Eglise pourront être soumises aux impôts publics, comme les biens des autres citoyens, — excepté toutefois les édifices destinés au culte divin, les Séminaires et les maisons des évêques et des curés, qui seront exempts de taxes et ne pourront jamais être destinés ou affectés à un autre usage.

XIX. — Les prêtres et les clercs, séculiers et réguliers, ne pourront pas être obligés à exercer des emplois publics qui seraient contraires à leur ministère sacré et à la vie cléricale.

XX. — Si, dans l'avenir, il surgissait quelque difficulté au sujet de l'interprétation des présents articles, ou sur des questions qui, d'aventure, n'y auraient pas été envisagées, le Saint-Siège et le gouvernement royal procèderont, d'un commun accord, à une solution amiable en harmonie avec le droit canon.

XXI. — La présente Convention entrera en vigueur immédiatement après sa ratification par S. S. le Souverain Pontife et par S. M. le Roi de Serbie.

XXII. — Les ratifications seront échangées à Rome dans le plus bref délai possible.

Immédiatement après l'échange des signatures, le cardinal Merry del Val introduisit les plénipotentiaires dans la bibliothèque où le Pape les attendait. L'entrevue fut des plus cordiales. Pie X, avec sa bonhomie habituelle, pria M. Vesnitch de s'asseoir à ses côtés, dans un fauteuil qu'il lui indiqua de la main. Quand il le vit assis, il l'invita à prendre la parole.

M. Vesnitch exprima au Pape, en italien, la grande satisfaction que la nation serbe éprouvait à renouer avec le Saint-Siège les relations séculaires qu'elle entretint jadis avec lui et qui furent interrompues par l'invasion turque en Europe. Il rappela que les Serbes furent toujours les défenseurs de la chrétienté contre les infidèles. Il dit combien la Serbie était heureuse d'assurer à ses citoyens catholiques le libre exercice de leur religion sous les auspices et la direction de leur chef spirituel. Il remercia Pie X d'avoir bien voulu montrer, en consentant à la conclusion du Concordat, qu'il tient à faire donner toujours davantage ses fruits à la grande politique pontificale, et spécialement à celle de son auguste prédécesseur Léon XIII.

Pie X répondit par une allocution qui était comme la paraphrase de celle de M. Vesnitch. Il exprima sa joie d'avoir pu sceller à nouveau l'union entre l'Eglise catholique et la nation serbe dont le dévouement historique à la chrétienté lui était bien connu. Il formula le souhait que cette union devînt toujours de plus en plus étroite, de

[1] Jusque-là c'était l'Autriche qui payait le clergé catholique de Serbie, fort réduit d'ailleurs, vu que dans tout l'ancien royaume on ne comptait qu'une église catholique et deux chapelles.

[2] Jusque-là, le clergé catholique serbe devait aller recevoir sa formation cléricale à Vienne.

plus en plus féconde en avantages moraux et matériels pour la Serbie et pour l'Eglise, puis termina en accordant la bénédiction apostolique à M. Vesnitch, à ses collaborateurs, à S. M. le roi Pierre, à la famille royale de Serbie et à la nation serbe tout entière. Puis, ces deux allocutions protocolaires échangées, ce fut une conversation intime au cours de laquelle Pie X se montra particulièrement enjoué. M. Vesnitch emporta de son entrevue une impression de reconnaissante admiration pour l'accueil fait de tant de dignité souriante, affable et paternelle, qui lui avait été réservé.

L'impression à Rome, dès que le texte du Concordat fut connu, fut excellente : — « C'est un Concordat idéal, disait un haut personnage ecclésiastique, et on pourrait souhaiter que le Saint-Siège en pût obtenir de semblables de la part des gouvernements catholiques. Toutes les questions essentielles sont prévues et réglées dans le sens le plus équitable pour l'Eglise, à qui on reconnaît le droit d'exercer librement et publiquement sa mission religieuse dans le royaume de Serbie. » Et de bons esprits voyaient dans cet accord le présage d'une future union des Eglises.

En Serbie, la joie fut grande aussi. Du moment que le mot « catholique » cessait d'être synonyme d' « autrichien, » la réconciliation se faisait d'elle-même. Et à vrai dire, il n'y avait pas besoin même de réconciliation ; les malentendus soigneusement entretenus par l'Autriche disparaissaient par le fait même de la signature du Concordat. Il n'y eut jamais en Serbie (non plus qu'en Roumanie ni en Bulgarie) la haine de Rome qui sévit en Grèce et en Russie. Le Concordat fut approuvé par la Skouptchina à l'unanimité, dès les premières séances tenues à Nich, où le gouvernement s'était réfugié après la déclaration de guerre de l'Autriche. Le 20 mars 1915, avait lieu, près la Secrétairerie d'Etat de Benoît XV, entre les délégués serbes et le Saint-Siège, l'échange des ratifications par lesquelles le Concordat devenait exécutoire.

A l'Autriche le Concordat serbe faisait l'effet d'une catastrophe. L'Autriche ne voulait pas de chrétientés catholiques de rite slave à ses portes. L'Autriche daignait tolérer que des orthodoxes se convertissent au catholicisme, mais à condition que ce fût au catholicisme de rite latin : or, Léon XIII, qui savait combien les Orientaux tiennent à leur rite et qu'un des grands obstacles au mouvement d'union était précisément pour eux la crainte d'être obligés à passer au rite latin, Léon XIII avait fait défense de recevoir au rite latin les néo-convertis du schisme. L'Autriche redoutait le slavisme ; mais un slavisme catholique lui semblait infiniment plus dangereux qu'un slavisme enlisé dans les ornières du schisme [1].

Aussi, dès le printemps de 1914, avant même la signature du Concordat et quand il devint clair que ce n'était plus qu'une question de semaines ou de jours, ce fut, dans la presse germanique d'Autriche, une levée de boucliers. On se donnait l'air de faire du Concordat un *casus belli*. Des *casus belli*, il y avait des années que l'Autriche en fabriquait à jet continu contre la Serbie. Le Concordat en fut un de plus, et particulièrement sensible, parce qu'il touchait au terrain religieux et mettait fin au césaropapisme où l'Autriche prétendait tenir enlacés les catholiques serbes. Le Concordat serbe est pour une bonne part dans l'état d'âme qui a jeté l'Autriche contre la Serbie. Puisqu'on n'avait pu l'empêcher d'être signé à Rome, il ne restait plus qu'à l'empêcher d'entrer en vigueur à Belgrade ; et pour cela, il fallait supprimer Belgrade, supprimer l'Etat serbe. L'assassinat de l'archiduc-héritier et de son épouse morganatique le 28 juin (quatre jours après la signature du Concordat) fut le prétexte : faute de celui-là, on en eût imaginé un autre. Le 23 juillet, le gouvernement autrichien remettait à Belgrade un ultimatum formulé en termes jusque-là inouïs entre peuples civilisés : c'était la suppression de l'indépendance nationale de la Serbie. La Serbie cependant céda, dans le délai qui lui était fixé de quarante-huit heures, se bornant à demander quelques explications de détail, et se déclarant au surplus prête à s'en remettre à la décision du Tribunal de la Haye. Même cette ombre de réserve fut jugée outrecuidante à Vienne, et le ministre d'Autriche à Belgrade prit, à l'instant (moins d'une demi-heure après la remise de la réponse serbe), ses passeports (25 juillet). Le 28 juillet, l'Autriche déclarait la guerre à la Serbie.

L'Autriche n'en voulait qu'à la Serbie ; et elle se fût fort arrangée de lui régler son compte seule à seule. Derrière elle il y avait quelqu'un qui en voulait à l'univers. L'Allemagne avait décidé la guerre. L'affaire serbe lui parut une occasion unique. Elle l'exploita ; elle exploita l'Autriche. On sait le reste [1].

II. — Le reste, ce fut la dislocation de l'Autriche-Hongrie et la constitution, sous le nom de Yougoslavie, d'un nouvel Etat monarchique, unifié sous le sceptre de la dynastie Karageorgevitch de Serbie.

Les Yougoslaves, ou Slaves du Sud, sont environ une douzaine de millions. Avant la guerre, n'étaient indépendants que les 4 millions habitant les royaumes de Serbie et de Monténégro. Les autres, répartis en dix provinces, vivaient, soit sous la domination de l'Autriche (plus de 2 millions :

[1] Et du point de vue du machiavélisme politique, cela se comprend. Pour des raisons analogues, Bismarck, après 1871, tenait essentiellement à n'avoir à ses portes qu'une France anticléricale.

[1] Sur ce « reste », sur la guerre, nous avons enfin le tableau d'ensemble, le précis que tous les lecteurs de Madelin appelaient de tous leurs vœux : **Le Chemin de la Victoire**, 2 vol. in-16 de 200 p. chacun, avec cartes, à 3 f. l'un, Paris, Plon (t. I, *De la Marne à Verdun ;* t. II, *De la Somme au Rhin).* Ce sont les Conférences mêmes que M. Madelin a données à la salle de la Société de Géographie, devant un parterre de généraux. Il n'est pas possible d'allier en une plus belle harmonie la précision technique et l'éclat, l'exactitude la plus rigoureuse et l'éloquence la plus entraînante. Jamais l'histoire n'a mieux mérité son titre de « résurrection », d'évocation. Voir, sur M. Madelin, *Ami*, nos des 3 juillet, 14 août et 4 sept. 1919, 10 juin et 5 août 1920.

Styrie méridionale, Carinthie méridionale, Carniole, Istrie, Dalmatie), soit sous la domination de la Hongrie (3 millions : Croatie-Slavonie, quelques districts du Sud de la Hongrie, Banat), soit enfin (les 2 millions de Bosnie et d'Herzégovine) sous la domination indivise de l'Autriche et de la Hongrie, qui n'avaient pu s'entendre pour le partage de ces deux provinces après la brutale annexion (en pleine paix) du 6 octobre 1908.

Les Yougoslaves sont groupés en trois fractions de même race, de traditions communes, et de langue presque identique : les Serbes, les Croates et les Slovènes. D'où les initiales S. H. S., sous lesquelles on désigne dans la presse (et bientôt sans doute dans les Manuels) le nouveau royaume (H est l'initiale de *Hrvat*, forme slave de Croate).

Les Serbes constituent la population, d'abord du royaume de Serbie tel qu'il existait en 1914, et de plus, du Monténégro, de la Bosnie, de l'Herzégovine, et d'une partie de l'ancienne Pannonie (c.-à-d. de plusieurs comitats du Sud-Ouest de la Hongrie, dans le banat de Temesvar et en Syrmie).

La Croatie-Slavonie a pour bornes : à l'Ouest, l'Adriatique, où elle possède une façade de 150 kilomètres entre l'Istrie et la Dalmatie ; — au Nord, la Carniole, la Carinthie, la Styrie et le fleuve Drave ; — à l'Est, le Danube ; — au Sud, la Save et l'Una (affluent de la Save) [1]. Les Croates y font rentrer aussi le Medjumurje, pays de 735 km. carrés situé entre la Drave, la Mur et la Styrie et faisant administrativement partie du Comitat hongrois de Zalad : ils réclament un peu plus de 82.000 des leurs sur les 90 ou 91.000 habitants de ce district qui appartenait à la Croatie jusqu'au milieu du XIX^e siècle et qui, aujourd'hui encore, est sous la juridiction ecclésiastique de l'archevêque de Zagreb (ou Agram).

A la Croatie aurait dû être rattachée la longue et mince bande de terrain qui, sous le nom de Dalmatie, s'étend entre l'Adriatique à l'Ouest et le Monténégro, l'Herzégovine, la Bosnie et la Croatie à l'Est. De race et de langue, la Dalmatie est serbo-croate. Le recensement de 1910 accuse 610.000 Serbo-Croates contre 18.000 Italiens (en se donnant beaucoup de peine, les statisticiens italiens arrivent à se découvrir 40.000 congénères). Les 11 députés de la Dalmatie au Reichsrat de Vienne, élus sur la base du suffrage universel, étaient tous Serbo-Croates. Sur les 45 membres de la Diète dalmate, élus d'après un vieux système adopté à une époque où les italianisants étaient en faveur, il y avait 39 Serbo-Croates et 6 Italiens. Sur 86 administrations communales, 85 sont aux mains de municipalités serbo-croates : seule, celle de Zara (Zadar en slave) est au pouvoir des Italiens, et encore cela tient-il au système des curies en vigueur pour les élections locales, car l'ensemble de la circonscription communale de Zara contient 23.651 Serbo-Croates contre 11.552 Italiens. La Dalmatie fut attribuée à Venise au cours du siècle qui précéda la Révolution (traités de Carlovitz et de Passarovitz, 1699 et 1718) ; elle avait été déjà, en partie, sous le protectorat vénitien, avant la conquête turque. Mais la domination de Venise, effective seulement sur le littoral, n'atteignit jamais l'arrière-pays, et surtout ne toucha pas à l'indépendance de la République de Raguse (supprimée seulement en 1808). Venise n'y a créé ni écoles, ni hôpitaux, ni routes ; elle a traité la Dalmatie en colonie militaire, en domaine d'exploitation, sans se préoccuper d'imposer sa langue ni de gagner les cœurs. Aussi, après la chute de Venise (1797) et l'intermède de domination autrichienne, les Français de Marmont ne trouvent dans le pays que des Slaves, mêlés de quelques éléments italiens sur la côte seulement et dans les îles. Et pendant toute la période du *risorgimento*, et puis après la constitution même de l'unité italienne, jusqu'au commencement du XX^e siècle, la Dalmatie n'a jamais figuré parmi les revendications des irrédentistes : à la veille de la guerre de 1866, toute la presse soutenait le programme formulé par la *Perseveranza* de Milan : — « L'Italie désire les provinces qui lui ont été arrachées, tout ce qui va du Brenner (ligne de faîte entre le bassin du Danube et le bassin de l'Adriatique) au Quar-

[1] Les Croates sont installés dans ces régions depuis le VII^e siècle. Ils y ont été appelés (en même temps que les Serbes) par l'empereur grec Héraclius (ils venaient probablement des Carpathes) pour délivrer la contrée des Avares. Ils y ont fondé les duchés ou joupanies de Carinthie, de Frioul, de Croatie, de Slavonie, etc., vassaux d'abord des Grecs (sous le nom de patriciat d'Illyrie), puis de Charlemagne, puis bientôt complètement indépendants, érigés en royaume de Croatie par Tomislav en 924. Le royaume s'agrandit au siècle suivant et englobe la Slavonie et la Dalmatie, avec le duché de Bosnie pour vassal. Il porte dès lors le nom de *regnum triplex et unum*, royaume triunitaire. En 1092, la dynastie nationale s'étant éteinte, il se rattache au royaume de Hongrie, mais par un lien purement personnel, sans rien aliéner de son indépendance, le roi de Hongrie (alors S. Ladislas I, † 1095) devant y être représenté par un ban ou vice-roi. A l'extinction de la dynastie de S. Ladislas, les Croates élisent (en 1301) Charles II d'Anjou (qui ne sera que six ans plus tard roi de Hongrie, où il fondera, pour près d'un siècle et demi, la dynastie angevine). Les Croates redeviennent ensuite sujets serbes au temps d'Etienne Douchan (1336-1356), fondateur du grand empire qui comprit, outre les régions purement slaves de Serbie, Croatie et Bosnie, la Bulgarie, l'Albanie avec l'Epire, la Macédoine avec la Thessalie. De nouveau désemparés à la suite de la conquête turque, ils élisent, en 1527, à la diète de Célina, Ferdinand de Habsbourg, le frère de Charles-Quint et le futur empereur Ferdinand I (déjà candidat au trône de Hongrie depuis la mort du roi Louis à Mohacs l'année précédente, et roi élu de Bohême depuis février de cette année 1527). Cette élection marque le commencement d'une ère de malheur pour la Croatie, désormais prise entre deux feux, les incursions turques d'un côté, et de l'autre les empiétements de la puissance impériale. Une grande bande de son territoire, de l'Adriatique au Danube, fut organisée au XVIII^e siècle en « Confins militaires » par Marie-Thérèse et resta jusqu'en 1873 soumise à un régime militaire où l'allemand était la seule langue de service. En 1848, ils ont pris parti pour l'Autriche contre les Magyars ; leur célèbre ban Jellachich la sauva une première fois (octobre 1848) de l'invasion hongroise, en attendant qu'elle se fît sauver définitivement, dans la campagne de 1849, par les armées russes. L'Autriche, qui, cinq ans plus tard, devait, suivant le mot d'un diplomate, étonner le monde par son ingratitude envers la Russie, ne l'étonna pas moins par ses procédés envers la Croatie. Les Croates, en retour du service capital rendu en 1848, avaient reçu de François-Joseph la promesse de la réunion de Fiume et de la Dalmatie à leur royaume : la promesse ne fut pas tenue. Une Constitution leur avait été octroyée le 4 mars 1849 : elle ne fut pas appliquée ; le ministre centralisateur Bach la supprima deux ans plus tard pour restaurer l'absolutisme pur et simple. Et après Sadowa, François-Joseph, capitulant devant les Hongrois alliés de la Prusse, leur livra la Croatie, qui refusa de signer l'*Ausgleich* ou Compromis de 1867 conclu entre Vienne et Budapest et négocia avec la Hongrie un autre Compromis (la *Nagoda*, 1868), lequel n'a cessé d'être violé par les Magyars désormais tout-puissants dans la Double-Monarchie. De 1908 à 1914, l'Europe retentit des scandales austro-magyars en Croatie. Tous les journaux ont retenti, pendant des mois en 1909, des débats du monstrueux procès d'Agram, où l'administration mit tout en œuvre, y compris les faux, pour perdre une multitude de braves gens suspects de panserbisme.

nero (le vaste golfe au fond duquel est Fiume)[1] ; mais ses aspirations ne vont pas au delà. » Vers le même temps, Mazzini († 1872) disait, pour appuyer la revendication de Trieste : — « L'Istrie est nôtre, aussi nécessaire à l'Italie que les ports de Dalmatie aux Slaves du Sud. » Léon XIII ensuite, et malgré les démarches du comte Kalnoky (alors ministre commun des Affaires Etrangères d'Autriche-Hongrie), a maintenu l'usage de la liturgie slave (c.-à-d. paléoslave, avec des caractères glagolites, antérieurs aux cyrilliques) dans les diocèses dalmates de Singn, de Veglia, de Zara et de Spalato (Split en croate) ; et dans les autres diocèses, qui sont de rite latin, on chante partout, aux messes latines, l'Epître et l'Evangile en langue vulgaire serbo-croate.

Nonobstant le caractère nettement slave de la Dalmatie, on sait qu'une campagne d'une âpreté exceptionnelle s'est organisée en Italie depuis 1914 en faveur de l'annexion de cette province et que le Cabinet Salandra-Sonnino s'en est fait reconnaître par l'Entente, dans le tristement fameux traité de Londres du 26 avril 1915, la partie la plus importante, c.-à-d. toute la partie nord jusqu'au cap Planka, entre Traù (Trogir en croate) et Sebenico, avec la plupart des îles semées le long de la côte.

Les Italiens allèguent que, historiquement, la Dalmatie a appartenu à l'Empire romain (mais bien d'autres pays, des Colonnes d'Hercule au Pont-Euxin, ont appartenu à Rome, et ce n'est pas qu'à Rome que se trouvent les héritiers de Rome) ; que, économiquement, elle leur est nécessaire pour leur pénétration dans les Balkans ; que, militairement enfin, il n'y a pas pour eux de sécurité sans la possession du labyrinthe d'îles et de canaux de la côte orientale de l'Adriatique. Mais des arguments tirés des exigences de la défense nationale pourraient servir à n'importe quel Etat pour justifier des revendications sur n'importe quoi. Ils ne sont admissibles que s'ils ne violent pas des droits préexistants, ou à titre de châtiment ou de précautions contre les incursions toujours renaissantes d'un voisin incorrigible. On conçoit encore que, quand les populations sont mélangées, enchevêtrées, il soit permis de passer par-dessus les convenances d'agglomérations plus ou moins importantes pour établir une frontière logique au point de vue militaire et administratif, — à titre de réciprocité : on comprendrait des combinaisons de ce genre à propos de l'Istrie et de la lisière occidentale de la Slovénie. — Mais, quand il s'agit d'un pays aussi un que la Dalmatie, aucune considération militaire ne saurait légitimer son annexion ni son démembrement. Et puis enfin, l'argument militaire, qui ne vaut rien en morale, ne vaut pas davantage en art militaire même : car la côte dalmate est indéfendable pour un Etat qui ne posséderait pas l'arrière-pays, et l'arrière-pays, pour être gardé sérieusement, exigerait un déploiement de forces hors de toute proportion avec les ressources militaires et économiques de l'Italie : faute de quoi, sa situation géographique le laisse constamment en risque d'être coupé par une armée venant de l'Est. La meilleure sécurité pour l'Italie, c'eût été l'amitié yougoslave[1].

Les Slovènes enfin — le troisième rameau, le rameau occidental du tronc yougoslave — occupent le duché de Carniole (sauf le district allemand de Gottschee) (capitale Laybach, en slovène Ljubljana, ou Lioubliana comme on commence à écrire en français), la plus grande partie de l'Istrie[2], le pays de Goritz et de Gradisca[3], la partie sud-est de la Carinthie, la Styrie méridionale, et, dans l'Est de la Hongrie, entre la Mur et le Saint-Gothard, une partie des deux comitats de Vas et de Zalad : soit, des territoires limités au Nord (du côté allemand et magyar) par une ligne approximative Pontafel (ital. Pontebba, slov. Potabl) — Villach (slov. Beljak) — Klagenfurt (slov. Celovec) — Lavamünd (slov. Labod) — Spielfeld — Radgona (all. Radkersburg) — St-Gothard et embouchure de la Mur : — en tout, un million et demi d'habitants chez qui, dès qu'il leur fut permis de se servir officiellement de leur langue, l'instruction populaire se développa avec une rapidité qui surprendrait nos ministres de l'instruction publique et qui leur assura une forte avance sur d'autres peuples de l'ex-monarchie, les Magyars par exemple (en Slovénie, les jeunes gens de 11 à 20 ans savent lire et écrire dans la proportion de 95, 94 o/o : ils venaient au troisième rang, après les Allemands et les Tchèques ; les Italiens suivaient, au quatrième rang, avec 95, 92 o/o : sur quoi il convient de remarquer que les Italiens d'Autriche-Hongrie habitaient principalement les villes, où les écoles, plus nombreuses et plus accessibles, reçoivent des

[1] Déjà c'est au Quarnero que Dante fixait la frontière de l'Italie :

> Si com' a Pola, presso del Quarnaro
> *Che l'Italia chiude* e suoi termini bagna,
> Fanno i sepolcri tutto il loro varo.

Ce qui n'empêcha pas la Société *Dante Alighieri* de se distinguer au premier rang des champions de l'annexion de la Dalmatie.

[1] Un accord vient enfin d'être signé (12 novembre) à Rapallo entre les gouvernements de Belgrade et du Quirinal. Fiume sera Etat indépendant, mais avec une bande de territoire assurant sa continuité avec l'Italie (qui garde toute l'Istrie). L'Italie renonce à la Dalmatie, sauf Zara et quelques communes avoisinantes. Mais elle garde un certain nombre d'îles : Cherso, Lussin, les îles Mineures, les îles Lagosta et Pelagosa avec les petites îles voisines. Les autres îles de l'archipel dalmate restent à la Yougoslavie ; mais déjà d'Annunzio vient d'occuper plusieurs d'entre elles, notamment la grande île Veglia et l'île, considérable aussi, d'Arbe.

L'accord de Rapallo a été accueilli par un grand cri de douleur en Dalmatie. Il laisse à l'Italie plus d'un demi-million de Slaves ; les îles cédées par la Yougoslavie sont entièrement slaves. Nous n'avons pas idée, en France, de l'hostilité qui sépare là-bas Italiens et Slaves et qui est tout autrement irréductible et intolérante que celle qui a jamais pu nous séparer de nos voisins d'outre-Rhin.

[2] Dans l'Istrie proprement dite, le recensement de 1910 a dénombré 223.318 habitants parlant serbo-croate ou slovène, et 147.417 parlant italien : la côte occidentale et la pointe méridionale avec Pola sont italiennes dans la partie basse, slovènes dans l'intérieur montagneux ; la côte orientale, avec Abbazia (le Nice de l'ex-Autriche), est à peu près entièrement slave ; le district de Volosca contient 47.700 Serbo-Croates contre 955 Italiens.

A Trieste et dans le territoire adjacent, on compte 149.000 Italiens et 59.000 Slovènes. Aux élections parlementaires de 1911, 14.337 électeurs votèrent pour les candidats italiens, 10.657 pour les candidats slaves.

[3] On y compte 154.000 Slovènes et 90.000 Italiens. La ville de Goritz et la plaine du Frioul sont presque entièrement italiennes ; la banlieue de Goritz et la région montagneuse sont slovènes. — Les Italiens orthographient Gorizia, les Allemands Görz, les Slovènes Gorica, mot qui en slovène signifie colline.

subventions diverses, tandis que la population slovène, essentiellement rurale, était abandonnée à ses propres ressources).

III. — *Religion des Yougoslaves.* Il faut d'abord défalquer l'élément musulman, répandu surtout en Bosnie et en Herzégovine. Environ 32 o/o de la population de ces deux provinces (qui se monte à 2 millions d'habitants) sont musulmans. Ces musulmans ne sont pas des Turcs, comme on le croit trop souvent en Occident : ce sont de purs Serbes, qui n'ont cessé de parler serbe. Ils comptent parmi eux les descendants de l'antique noblesse locale, dont la grande majorité passa à l'islamisme lors de la conquête turque, dans le premier tiers du XVIe siècle. Et l'on sait que la Bosnie et l'Herzégovine sont restées turques jusqu'au Congrès de Berlin (juillet 1878), qui, sans les soustraire nominalement à la domination turque, appela cependant (pour contrebalancer l'influence russe dans la péninsule) l'Autriche-Hongrie à les occuper militairement et à les administrer pour un temps indéterminé.

Cet élément musulman défalqué, le reste de la population se partage entre l'orthodoxie et le catholicisme : 8 ou 9 millions d'orthodoxes, et plus de 4 millions de catholiques, avec 17 évêques. Les catholiques sont la minorité ; mais ce sera le cas de répéter : *Ponderantur, non numerantur.* Groupés en masses compactes, ils représentent pour l'avenir une force agissante sociale et morale de tout premier ordre. Aussi, au début de la guerre, le projet de constitution de la Yougoslavie en un Etat unique s'est-il heurté à l'opposition non pas seulement de l'Italie (pour raisons politiques aisées à comprendre), mais de la Russie surtout, qui redoutait que la majorité orthodoxe du nouvel Etat ne fût rapidement contaminée et entamée par l'élément catholique.

Où sont groupés ces éléments catholiques ? Si l'on jette les yeux sur une carte ethnographique et religieuse de la péninsule balkanique [1], on constate que les catholiques se trouvent surtout à la périphérie Ouest, les orthodoxes au Centre de l'Etat yougoslave, en un Centre qui se prolonge ensuite vers la périphérie Est.

Toute la Slovénie, marche de frontière yougoslave face aux Allemands, la majeure partie de la Croatie et de la Slavonie, la presque totalité de la Dalmatie et tout le pourtour de la Bosnie et de l'Herzégovine attenant aux trois pays susmentionnés sont catholiques. — Sont orthodoxes la Serbie avec ses acquisitions des guerres de 1912 et 1913 (Vieille-Serbie, Macédoine, Novi-Bazar), le Monténégro et la partie centrale de la Bosnie et de l'Herzégovine (proportion des confessions en Bosnie et Herzégovine : environ 43 o/o d'orthodoxes et 22 o/o de catholiques).

En somme, on voit que le christianisme latin a attiré à lui les régions qui étaient géographiquement orientées de son côté, tandis que le christianisme byzantin s'emparait des régions géographiquement attenantes à Byzance. Mais jamais les Slaves n'ont épousé les querelles byzantines contre Rome. Ils ont, tout le moyen âge et jusqu'à ce que la conquête turque eut coupé les ponts entre eux et le monde latin, oscillé entre Rome et Byzance. S'ils avaient une haine au cœur, c'était bien plutôt la haine de Byzance, attisée par des rivalités politiques aiguës et par l'oppression que l'empire byzantin eut sans cesse tendance à faire peser lourdement sur le monde balkanique. Ils n'ont jamais été antiromains ; et cependant nous les trouvons aujourd'hui séparés de Rome. Pure question, pour eux, de forme et de rite. Ils sont devenus schismatiques presque sans le savoir. En fait, ils savent très peu de chose ; et c'est à leur ignorance religieuse que le comte de Voïnovitch, le négociateur de la célèbre convention de 1902 avec le cardinal Rampolla, fait remonter la responsabilité du mal :

> La vérité, dit-il, c'est que les Slaves du Sud ne furent jamais évangélisés à fond. L'évangélisation, bien lente à venir (IXe siècle), ne s'est emparée entièrement de l'âme yougoslave que dans les contrées qui se sont trouvées en contact constant avec la forme religieuse occidentale. Abandonnée à elle-même, à ses instincts où se retrouve maint élément asiatique..., l'âme yougoslave adopta plus facilement le formalisme religieux byzantin, sans se pénétrer de l'essence moralisatrice, enseignante, positive, sociale, du christianisme tout court.
>
> La papauté fut considérée plutôt comme un lien politique et social entre la religion et *les classes supérieures de la nation* que comme un instrument de perfectionnement moral et d'autorité dogmatique.

C'était là un concept assurément très incomplet de la mission apostolique de la Papauté, et cela manquait totalement de dévotion au Pape. Mais il n'y avait rien là qui impliquât négation du pouvoir pontifical :

> Au Moyen Age, tous les Slaves du Sud reconnaissaient la primauté du Saint-Siège... Les papes eurent un instant chez nous une situation absolument unique. Pour en trouver une analogue, il faut remonter à l'histoire du Danemark ou de l'Ecosse. Et au fond, nous ne demandions aux papes qu'une seule chose : la langue nationale dans la liturgie (encore du pur formalisme, c.-à-d. le mystère de l'autel *subordonné* à la compréhension matérielle et purement verbale). Les grandes luttes aux conciles provinciaux de Spalato en Dalmatie (925, 928, 1060, 1076) entre le haut et le bas

[1] La meilleure a été dressée par M. Yovan Cvijic, professeur à l'Université de Belgrade (et, pendant la guerre, à l'Université de Paris), dans l'ouvrage qu'il a publié en 1918 et qui est le fruit de son enseignement à la Sorbonne : *La péninsule balkanique, Géographie humaine,* in-8 de VIII-528 p., 9 cartes en couleurs et 31 cartes et croquis dans le texte, Paris, A. Colin, 25 fr. — Voir aussi les deux ouvrages appréciés ici déjà cette année : *La Question Yougoslave,* par Jules Dohem, 3 f. 50, Alcan ; et *Histoire nationale succincte des Serbes, des Croates et des Slovènes,* par Stanoyévitch, prof. à l'Université de Belgrade, 2 f. 50, Bloud ; — de plus (publiés antérieurement), *La Race Slave,* par L. Niederle, prof. à l'Université de Prague, trad. du tchèque par Louis Léger, professeur au Collège de France (et le patriarche des études slaves en France), 3 f. 50, Alcan *(Ami* 1911, p. 477), et *Le Monde slave,* par L. Léger, 3 f. 50, Hachette 1897.

Ce nom de « péninsule balkanique » n'est pas très expressif. M. Cvijic l'adopte faute de mieux. La péninsule balkanique n'est point séparée du tronc européen, comme la péninsule ibérique et l'Italie, par une barrière montagneuse. Elle s'y soude plus intimement, sans transition très apparente. Et cependant, malgré ce contact immédiat, ses destinées sont restées plus étrangères au monde européen : la faute en est à l'Islam. M. Cvijic montre comment la diffusion de l'Islam a modifié l'évolution historique de ces régions. Ce qu'il appelle le balkanisme est la civilisation byzantine contaminée par l'Islam « turco-oriental ».

clergé, entre princes croates et princes serbes, ne furent que des luttes pour la langue liturgique, des conflits entre la *nationalisation* et la *latinisation* extérieures... Même en dépit de son attitude « latine » — et qui pourrait le lui reprocher ? — Rome joua un rôle de premier ordre dans la politique des Etats yougoslaves, qui péniblement cherchaient à se dégager de la nébuleuse sociale dans laquelle le monde slave s'est toujours complu. — En effet, c'est la papauté qui reconnut l'indépendance des premiers Etats serbo-croates.

En 1217, le pape Honorius III reconnut la monarchie serbe par la remise de la couronne royale au Grand Joupan Etienne Nemagnia...

Deux siècles avant cette reconnaissance solennelle, un autre grand pape, Grégoire VII, reconnut le royaume des Croates. Son légat remit l'étendard royal à Démétrius Zvonimir, roi élu des Croates. En fonction de dispensateur de légitimité, en précurseur du Concert européen et de la Ligue des Nations, le Saint-Siège donne donc l'investiture aux deux monarchies yougoslaves. Le peuple, ici et là, acclame le chef de l'Eglise ; et cependant plusieurs siècles se sont écoulés depuis le schisme d'Orient [1].

Les Slaves de l'Ouest sont restés catholiques ; ceux de l'Est ont glissé au schisme. Mais jamais, au cours des siècles, et contrairement à certaines légendes, jamais il n'y eut, entre catholiques et orthodoxes yougoslaves, la moindre guerre religieuse, jamais le moindre conflit dans le genre de ceux qui ont ensanglanté la France au temps des Albigeois, la Bohême au temps des Hussites, la moitié de l'Europe au temps de la Réforme.

Sauf, en 1349, un article du Code du grand empereur serbe Etienne Douchan (pourtant si respectueux envers le Saint-Siège) contre les « prêtres latins » (mesure qui s'explique, tout aussi bien que de nos jours, par les menées magyares qui se poursuivaient sous le couvert de la religion), aucune mesure législative ou sociale ne fut prise par les orthodoxes contre les catholiques, ni par les catholiques contre les orthodoxes. La grande masse orthodoxe a toujours ignoré le catholicisme comme Eglise et comme doctrine ; mais elle n'a cessé de vivre sur pied d'égalité et de fraternité avec les catholiques, considérés comme enfants de la même nation. Et les catholiques, tout en n'ignorant point au même degré l'Eglise orthodoxe, grâce à une culture religieuse plus développée, ne l'ont jamais poursuivie de leur haine et se sont contentés, à son égard, du sentiment d'une fraternité réduite à sa plus simple expression.

Sur le terrain national, ils ont toujours marché la main dans la main, contre les généraux de Napoléon en Dalmatie en 1806, contre le centralisme autrichien et le centralisme magyar tout le long du XIXe siècle, contre les menées italiennes en Dalmatie, etc. Orthodoxes et catholiques, durant les cinquante dernières années du XIXe siècle, ont rivalisé de dévotion et d'enthousiasme pour le grand évêque Strossmayer, « le premier fils de la patrie » comme on l'appelait, l'idole de toute la nation, l'incarnation de l'union des cœurs yougoslaves : ses visites canoniques à Belgrade, dans l'exercice de ses fonctions de Vicaire Apostolique de Serbie, étaient des événements nationaux de premier ordre : une foule en délire défilait devant lui et l'acclamait.

Un instant cependant, à la fin du XIXe siècle, l'Autriche crut avoir trouvé le moyen de semer la discorde en Yougoslavie. C'était au temps de la triste dynastie Obrénovitch. Le roi Milan, forcé d'abdiquer (1889) en faveur de son fils Alexandre (âgé seulement de douze ans), n'avait cessé, de Paris où il s'était fixé, d'intriguer en Serbie et de s'y faire l'instrument des menées autrichiennes. Il rentre même à Belgrade en 1894, en est expulsé l'année suivante, y rentre de nouveau, se fait donner le commandement en chef de l'armée, accapare les ministères, emprisonne ou exile ses ennemis, gaspille les deniers publics, cependant que son fils exaspère le sentiment national en se mésalliant et en épousant une ancienne dame d'honneur de sa mère, la fameuse Draga (1900). Le mécontentement n'était pas moins aigu en Croatie qu'en Serbie. L'union yougoslave était à l'eau.

L'Autriche saisit l'occasion. Elle lance l'idée d'une « Grande Croatie, » allant du Triglav (point culminant des Alpes Juliennes, entre Drave et Save) jusqu'à la Drina (fleuve frontière entre Bosnie et Serbie) et au Sud peut-être jusqu'à Salonique : résurrection d'une Croatie médiévale idéale, mais cette fois sans indépendance nationale, et destinée seulement à entrer dans les cadres d'un fédéralisme autrichien qui fut toujours dans les vœux de quelques bons esprits de la monarchie des Habsbourgs, mais que jamais les gouvernants de Vienne et surtout de Budapest n'ont eu l'idée de réaliser. La Serbie était laissée en dehors de toute combinaison, quitte à entrer plus tard, le cas échéant, dans ladite « Fédération centraliste jaune-noire » (les deux couleurs du drapeau autrichien, *schwarzgelb*). C'est de cette époque que date une certaine tension entre Serbes et Croates. Mais un pacte solennel de réconciliation a été scellé en 1905, à Zara et à Fiume ; et d'ailleurs, jamais l'élément religieux n'avait joué un rôle quelconque dans ces luttes politiques.

L'Autriche pourtant essaya de jouer de la corde confessionnelle, suivant la tactique qui fut constamment la sienne et que M. Charles Loiseau (un de nos meilleurs publicistes catholiques et des plus pénétrants connaisseurs des questions slaves) a burinée en cette phrase : « Spéculer sur l'existence de la frontière religieuse, et la marquer d'un trait plus fort chaque fois qu'ils en trouvaient l'occasion. » Rome poursuit l'union des Eglises ; l'Autriche a jusqu'au bout cru trouver dans leur séparation une garantie de son influence. Voilà pourquoi elle eût bien accepté des conversions de l'orthodoxie au catholicisme de rite latin, mais non pas au catholicisme de rite slave. Des infiltrations catholiques dans le sein de l'orthodoxie lui semblaient un péril politique. L'union des Eglises dans les Balkans eût été à ses yeux une forme du

[1] Depuis Photius († 897 ou 898), veut dire notre auteur. Car le schisme ne fut consommé que par le patriarche Michel Cérulaire, en 1054, au temps du pape S. Léon IX, alors que S. Grégoire VII, sous le nom d'Hildebrand, était déjà l'âme des conseils de l'Eglise romaine.

panslavisme, d'un panslavisme yougoslave incompatible avec l'armature dualiste austro-hongroise [1].

C'est ce péril que l'Autriche crut écarter et dissiper en obtenant de Léon XIII le Bref *Slavorum gentem* (1er août 1901), aux termes duquel l'hospice et le chapitre illyriens de St-Jérôme à Rome *(S. Hieronymi Illyricorum de Urbe)* étaient transformés en Collège (Faculté de théologie) *pro Chroatica gente,* pour les Croates seulement.

Ce n'était rien, semble-t-il ; et c'était tout. C'était, en apparence, un pur acte de zèle pour la science théologique ; en fait, c'était la scission consacrée entre Croates et Serbes. Le nom traditionnel « *Illyrique,* » qui comprenait les Croates et les Serbes, était rayé d'un trait de plume. Par contre, étaient, dans le Bref, proclamés *croates* tous les diocèses de Croatie, de Slavonie, de Dalmatie, d'Istrie, de Bosnie et d'Herzégovine, et même l'archevêché monténégrin d'Antivari, auquel est attaché depuis le moyen âge le titre de *Primas totius regni Serbiæ* (et le titre aussi de *Primas Albaniæ,* qui lui a été rendu en 1902).

C'était, — en attendant la réalisation politique sous les auspices de l'Autriche-Hongrie, — la constitution d'une « Grande Croatie » confessionnelle, l'idée soutenue par le bourgmestre de Vienne, Lueger, et par le chef des Croates radicaux austrophiles, le Dr Frank, de Zagreb.

Si ce plan s'était réalisé jusqu'au bout, le retentissement en eût été immense. C'était, pour l'Autriche, un renouveau de prestige ; c'était, entre Serbes et Croates, une nouvelle ère de conflits en perspective et (ce qui importait à l'Autriche avant tout) avec un caractère confessionnel.

Il fallait percer à jour la trame autrichienne, et, par le rétablissement du *statu quo,* ramener les éléments croates égarés à une plus saine conception de l'unité nationale, inconcevable sans les Serbes. La France intervint discrètement, et la Russie aussi, qui ne connaissait pas le premier mot de la question, mais qui voulut prendre fait et cause pour les Serbes. Le Monténégro, qui en l'espèce était le fondé de pouvoirs du monde yougoslave tout entier, délégua à Rome le comte de Voïnovitch, qui le 7 mars 1902 signait avec le cardinal Rampolla la célèbre convention *Litteræ reversales :* le Bref de 1901 y était révoqué dans ses parties à portée politique ; le Saint-Siège reconnaissait le bien-fondé des réclamations serbo-monténégrines ; on reprenait le nom traditionnel « *illyrique,* » et on spécifiait (art. 10) que sous cette dénomination sont compris « *les catholiques, Slaves du Sud,* de tous les diocèses dont mention est faite dans la Lettre apostolique. »

Pour la première fois dans l'histoire, le nom des Slaves du Sud (Yougoslaves) était inséré dans un instrument diplomatique. Dès que fut publié l'accord intervenu, ce fut un *tolle* général dans la presse magyare et autrichienne. L'échec était cuisant. Et l'on se souvient que l'année suivante, au Conclave de 1903, il en coûta la tiare au cardinal Rampolla, frappé d'exclusive par le comte Goluchowski, ministre commun des Affaires Etrangères pour la Double-Monarchie.

Tout cela aujourd'hui nous fait l'effet d'une histoire ancienne. Et c'était de l'histoire ancienne bien des années déjà avant la guerre. La dynastie des Obrénovitch avait sombré en Serbie, cette même année 1903, dans le drame du palais royal de Belgrade (meurtre du roi Alexandre, de son épouse Draga et de leurs défenseurs, nuit du 10 au 11 juin). Le 20 juin, un gouvernement provisoire appelait au trône le chef de l'ancienne dynastie des Karageorgevitch, le prince Pierre, qui prit le nom de Pierre Ier et sous le gouvernement de qui se refit rapidement l'union yougoslave un instant ébranlée.

IV. — Aussi, dès le début de la guerre, tous les partis, dans chacune des parties de la Yougoslavie, se sont mis d'accord sur le programme de l'union. Et partout, dans la presse, dans les réunions publiques, dans les Diètes locales, au Parlement de Vienne, dans les Comités constitués à l'étranger, cette volonté n'a cessé de se manifester de toutes les manières, même les plus dangereuses. Pour avoir confessé publiquement leur foi patriotique, ou simplement sur le soupçon d'entretenir le feu sacré national, des milliers de Yougoslaves ont été pendus, fusillés, emprisonnés, internés ; les réfugiés à l'étranger ont été condamnés par contumace, et leurs biens confisqués. Rien n'a arrêté le mouvement, — rien, pas même le peu de bon vouloir des puissances de l'Entente, l'opposition de la Russie (reprise de ses terreurs devant la perspective d'une Serbie trop fortement peuplée de catholiques [1]), l'opposition surtout de l'Italie, affolée à la pensée d'un Etat slave un et qui restera irréductible jusqu'à son effondrement de Caporetto en octobre 1917.

Il y a ici un mouvement d'une toute autre généralité et d'un tout autre caractère aussi que le fameux *risorgimento* italien de la première moitié du XIXe siècle. Dans bon nombre d'Etats italiens d'avant 1860, ce n'était qu'une « élite, » faite surtout d'éléments révolutionnaires, qui poursuivait l'unité. Immédiatement encore avant les événements de 1859, d'illustres diplomates, d'éminents publicistes disaient et écrivaient que les Italiens, très différents les uns des autres par les mœurs et par les dialectes, ne voulaient pas l'unité. On croyait volontiers à l'Italie « des trois tronçons ; » Napoléon III lui-même s'imaginait pouvoir maintenir l'Etat pontifical entre un Piémont agrandi et le royaume de Naples.

Rien de pareil en Yougoslavie. La volonté populaire est unanime ; et elle n'a rien de révolutionnaire. Pas de distinction entre orthodoxes et catholiques, entre cléricaux et anticléricaux. La

[1] Voir là-dessus *Ami* 1902, p. 1029-1032.

[1] En avril 1915, la Russie proposait à l'Italie la création de *deux* Etats slaves sur l'Adriatique. Mais l'Italie refusa, parce que le projet russe laissait la Dalmatie aux Slaves.

déclaration du Club yougoslave du 30 mai 1917, qui formule la volonté de créer un royaume libre et indépendant de Serbie-Croatie-Slovénie, reçoit l'adhésion du prince-évêque de Ljubljana (Carniole), Mgr Jeglic (membre de la Chambre des Seigneurs de Vienne), et de son Chapitre, des représentants du clergé séculier et régulier de Sérajévo, des Franciscains d'Herzégovine, de 70 prêtres des îles istriotes de Veglia, Cherso et Losinj (ou Lussin) (qui pour ce auront à souffrir persécutions des autorités italiennes), de tout le clergé croate. Au premier rang des nationalistes brillent les prêtres-députés au Reichsrat : MM. Korosec, docteur en théologie, professeur de théologie et Supérieur de Séminaire, président du club yougoslave du Reichsrat, qui a signé toutes les déclarations et protestations depuis 1914 ; Klanik ; Grégoric, professeur de théologie, député de Tolmin (au pays de Goritz) ; Spincic, député de l'Istrie orientale et des îles du Quarnero ; Biankini, député de Raguse ; Prodan, député de Zara ; Péric, député d'Imotska en Dalmatie ; Krek, professeur de théologie, qui s'écriait, le 14 juin 1917, au Reichsrat :

Malheur à l'homme d'Etat qui n'aura pas le courage de reconnaître le bien-fondé des revendications des peuples ! Il est deux idées qui ne périront jamais : que les Slovènes, les Serbes et les Croates sont un même peuple, et qu'ils appartiennent ensemble à un organisme d'Etat auquel ils doivent parvenir fatalement. Si ces idées ne sont pas réalisées dans cet Etat, malgré nous et contre nous elles seront quand même réalisées ; les conséquences qui découleront de la non-réalisation des revendications yougoslaves seront dangereuses pour la vie de cet Etat, pour l'Europe et pour la paix européenne.

De toutes les déclarations faites au cours de la guerre par les représentants autorisés des Yougoslaves, la plus importante, celle qui a constitué le programme et la charte de la Yougoslavie, est la déclaration de Corfou, signée à Corfou, le 20 juillet 1917, sur l'initiative du gouvernement serbe [1], — à la suite d'une conférence qui n'a fait que constater l'accord parfait des mandataires de tous les groupes nationaux yougoslaves [2], — par M. Pachitch, président du Conseil de Serbie, et M. Trumbitch, président du Comité yougoslave et chef du parti national croate à la Diète de Dalmatie (aujourd'hui ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, antérieurement maire de Spalato et député de Zara au Reichsrat de Vienne).

Elle est en treize articles. Elle décide la réunion de tous les Serbes, Croates et Slovènes en un seul Etat, monarchie constitutionnelle démocratique et parlementaire « avec, à sa tête, la dynastie des Karageorgevitch, qui a toujours partagé les idées et les sentiments de la nation, en plaçant au-dessus de tout la liberté et la volonté nationales. » Cet Etat aura un seul blason, un seul drapeau, une seule couronne, emblèmes composés des emblèmes particuliers actuels, symbolisant l'unité du royaume ; mais les drapeaux particuliers, serbe, croate et slovène, ont des droits égaux et peuvent être arborés librement à toute occasion. Les deux alphabets, cyrillique et latin, auront les mêmes droits ; de même, « toutes les religions reconnues pourront s'exercer librement et publiquement. » Toutes les élections auront lieu au suffrage universel direct et secret.

C'est sur cette base que le nouveau royaume a procédé (avec quelques tâtonnements) aux premiers travaux d'aménagement intérieur. Une Constitution définitive doit lui être donnée par l'Assemblée qui va sortir des élections générales du 28 novembre [1]. — Quant à la politique extérieure, souhaitons que l'accord de Rapallo porte des fruits durables ; mais d'autres questions de frontières restent litigieuses encore (vers la Bulgarie surtout). — Au surplus, quel est l'Etat de l'Europe centrale ou orientale dont les frontières puissent passer pour définitivement fixées ? L'œuvre de la Conférence de la Paix fera-t-elle meilleure figure dans l'histoire que l'œuvre du Congrès de Berlin, quarante ans plus tôt ? C'est en grande partie aux erreurs et aux négligences des diplomates de 1878 qu'est due la guerre de 1914. Le Congrès de Berlin avait créé en Orient un état de choses contre nature, insoutenable. Ses membres, ayant réussi à mettre d'accord les Cabinets, croyaient tout terminé par là. Mais les peuples, non consultés, ont déchiré le traité de Berlin, et les conflits n'ont cessé de se

[1] Il avait fallu la révolution russe (mars 1917) et la chute du Saint-Synode pour rendre à la Serbie la liberté de ses mouvements.

[2] Y compris le Monténégro, détaché de son roi Nicolas depuis les tristes et louches événements de l'hiver 1915-1916. On avait vu le roi Nicolas négliger d'engager à fond l'armée monténégrine pendant la période critique de la campagne de 1915, la licencier ensuite au début de 1916, rendre aux Autrichiens, presque sans lutte (11 janv. 1916), le mont Lovcen, réputé imprenable, défendu par 8.000 hommes et qu'il avait déclaré lui-même ne pas vouloir céder « même pour un diamant aussi gros que cette montagne, » se comporter plutôt en neutre qu'en allié lors de la retraite des Serbes à travers l'Albanie jusqu'à Scutari, faire un accueil glacial à son petit-fils le prince régent de Serbie Alexandre, qui dut chercher un abri ailleurs que chez le père de sa mère, etc. On le savait en intelligences avec des officiers de l'armée autrichienne, avec le comte Bernstorff, etc. Il était manifestement lié à l'Autriche par des accords secrets de nature pécuniaire et peut-être territoriale aussi. Son premier ministre, Miouchkovitch, lui adressa le 20 mai 1916 une lettre de démission conçue en termes extrêmement durs. Il appela au pouvoir Radovitch, dont le premier acte fut (18 août 1916) de proposer à son souverain l'union du Monténégro avec la Serbie et les autres pays yougoslaves, ainsi que la fusion des deux dynasties, monténégrine et serbe, dans la personne du prince-héritier Alexandre de Serbie, petit-fils de Nicolas par sa mère. Le mémoire de Radovitch était approuvé par tous les membres du Cabinet ; le roi n'y fit pas de réponse. Radovitch démissionna, et le roi ne put trouver, pour former son Cabinet, que des hommes de troisième plan, ne représentant rien. Radovitch prit alors l'initiative d'un « Comité monténégrin pour l'Union nationale, » qui réunit les membres les plus influents des divers partis et signa à l'unanimité (11 août 1917) la déclaration de Corfou, du 20 juillet précédent.

[1] Assemblée qui sera vraiment une Constituante, avec tous les pouvoirs d'une Constituante, appelée à décider seule de l'organisation définitive de l'Etat, avec système fédéraliste ou centraliste, etc. De bons esprits redoutent que le désappointement causé en Croatie par les sacrifices consentis à Rapallo n'influencent dans un sens fâcheux les élections. Prions Dieu qu'il n'en soit rien, et que les électeurs Croates regardent plutôt vers l'avenir de leur pays que vers les deuils (nécessaires) du passé.

Sur les difficultés intérieures de la Yougoslavie, surtout sur les menées (pendant la guerre) du parti radical panserbe (M. Pachitch, alors président du Conseil et heureusement éconduit ensuite par le jeune Régent Alexandre) qui voulait une Grande Serbie, et non l'Etat fédéré S. H. S., voir l'enquête aussi précise que vivante menée par M. Charles Rivet et publiée l'an dernier sous ce titre : **En Yougoslavie**, *La Yougoslavie des Yougoslaves et la Grande Serbie des Diplomates*, in-12 de xv-226 p., 7 f., Paris, Perrin. — M. Rivet poursuit son enquête « chez les Slaves libérés », et vient de nous donner, cet automne, **Les Tchécoslovaques**, 8 f., en attendant un volume sur **La Pologne en gestation.**

succéder dans les Balkans. De petite guerre en petite guerre, on est arrivé à la grande. Aujourd'hui, on a signé la paix ; reste à la faire. La paix doit être « une création continue, » disait (non sans ironie certainement) M. Poincaré dans son toast d'adieu à M. Wilson.

V. — Sur ces questions, lire les travaux de M. Gauvain dans *Revue de Paris*, 15 mars 1918 et 1er juin 1919 ; de X., *Le Saint-Siège et l'Autriche*, *Revue de Paris*, 15 fév. 1917 ; de M. Pierre de Quirielle, *Correspondant*, 25 mars et 10 avril 1918 ; de X., *L'Italie et les Yougo-slaves*, *Corr.* du 10 fév. 1918 ; du comte de Voïnovitch, *Corr.* du 25 nov. 1919 ; de MM. Louis Leger et de Sokolovitch dans *Revue hebdomadaire*, 25 sept. et 9 oct. 1915 ; les *Bulletins de l'étranger* de la *Revue Bleue ;* les *Questions étrangères* de *La France nouvelle ;* les *Kirchliche Zeitläufe* du P. Sinthern, S. J. (excellent) dans la *Theologisch-praktische Quartalschrift* de Linz ; surtout les articles publiés dans *Revue des Deux Mondes* par M. Goyau en 1919 et M. René Pinon en 1919 et 1920, et réunis ensuite en volumes.

M. Goyau donnait à ses articles et laisse à son livre pour titre **L'Eglise libre dans l'Europe libre**, in-12 de VII-240 p., 5 f., Paris, Perrin. L'Eglise libre dans l'Europe libre : quel beau titre ! et quelle radieuse vision, mais vision d'espoir seulement ! « Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise, » disait S. Anselme ; mais cette liberté ne sera jamais totalement à l'abri en ce monde. Elle ne sera parfaite qu'au ciel, de même aussi que la nôtre à chacun de nous. Ce n'est qu'au ciel que nous serons libérés des servitudes de nos concupiscences individuelles qui ici-bas arrachent de tels cris de douleur même à un Saint Paul. Et de même ce n'est qu'au ciel que la sainte Eglise, Epouse immaculée du Christ, sera libérée de la concupiscence collective des Etats acharnés à la ligoter.

Ce qui est sûr en tous cas, ce qui emplit d'allégresse l'âme si apostolique de M. Goyau et fait jaillir au bout de sa plume le titre rayonnant qu'on vient de lire, c'est que la guerre a déblayé le terrain devant l'action de l'Eglise et renversé sur ses pas de graves obstacles. Le grand vaincu de la guerre, c'est le Césaropapisme, — le Césaropapisme en ses trois incarnations européennes : le tsarisme en Russie, le *summus episcopatus* des Hohenzollern en Allemagne, le joséphisme des Habsbourgs à Vienne et à Budapest.

D'autres césaropapismes sans doute s'installeront, — et se sont déjà installés, — sur les ruines de ceux-là ; mais ce sont des Césars aux petits pieds, aux tout petits pieds (comme à Prague par exemple), qui fouleront bien des libertés, qui feront bien du mal, mais dont le règne ne saura être qu'éphémère et surtout sera totalement dépouillé du prestige de séduction et de révérence qui pouvait s'attacher encore aux empires tombés.

Le tsarisme russe était assurément le cauchemar de tout esprit chrétien, — de tout esprit simplement honnête. Une Russie triomphante et installée à Constantinople, c'était la fin de nos Missions du Levant, c'était toute perspective fermée devant l'apostolat catholique, non seulement en Russie, mais dans les Balkans et dans tout l'Orient turc. Des relations diplomatiques régulières s'étaient établies (à partir de 1894) entre St-Pétersbourg et Rome, mais des relations qui ne comportaient qu'une légation russe à Rome, sans nonciature à St-Pétersbourg. Les ukases de liberté édictés à la suite des événements de 1905 étaient restés lettre morte. Ce qui était resté intangible par exemple, c'était la mesure (prise sous Catherine II) qui interdisait toute correspondance entre le Saint-Siège et les catholiques de l'Empire, clergé ou fidèles, sinon sous le contrôle de l'autorité civile : par la section des Cultes au Ministère de l'Intérieur devaient passer indistinctement les demandes de bénédictions, de dispenses, d'indulgences, les adresses de piété individuelles ou collectives, les offrandes, tout ce qui avait trait (sans excepter les secrets de conscience) aux appels à la juridiction et à la paternité spirituelle du Souverain Pontife. De même, le Saint-Siège ne pouvait faire parvenir à aucun catholique russe par une autre voie que la Légation de Russie à Rome non seulement les pièces relatives à des cas particuliers, mais jusqu'aux documents officiels, y compris le périodique fondé par Pie X *Acta Apostolicæ Sedis*. — Aussi, est-ce avec une sorte de soulagement qu'au Vatican on a pris acte de la fin du régime impérial : — « On pense tout haut (note M. Loiseau) : quoi qu'il arrive, nous ne saurions perdre au change. » Aussi le Saint-Siège est-il entré sans retard en relations avec le gouvernement provisoire du printemps de 1917 et lui a adressé ses remerciements pour la mise en liberté de l'archevêque de Lemberg et de l'évêque de Vilna, l'un et l'autre incarcérés par le gouvernement tsariste. Et déjà ce gouvernement provisoire s'était mis (quand il fut culbuté par la révolution bolcheviste de novembre 1917) à l'étude d'un nouveau statut organique des rapports du culte catholique avec l'Etat russe, réforme d'où l'on attendait la disparition des anciennes servitudes et des lois d'exception, en même temps qu'une augmentation du nombre des circonscriptions diocésaines, démesurément étendues (celles-ci étaient au nombre de 12, dont 7 en Pologne russe, et 5 dans la Russie proprement dite : Mohilev siège métropolitain, Zytomierz, Samogizia, Tiraspol et Vilna. Le diocèse de Mohilev s'étend littéralement de la Baltique à la mer du Japon. On comptait que le Saint-Siège désirerait attribuer au moins un siège à la Sibérie et un autre au reste de l'Asie russe).

Quant aux Hohenzollern, Guillaume II avait réussi à courber les catholiques de son Empire sous un servilisme qu'ils n'avaient pas connu auparavant. Le nouveau Centre n'était plus même l'ombre de ce qu'on l'avait vu aux grands jours de Mallinckrodt et de Windthorst. Et, de même que dans notre ancienne Eglise gallicane, on pouvait dire, là-bas aussi : Servitudes à l'égard du roi, libertés à l'égard du Pape. Tout le pontificat de Pie X a été affligé par les résistances (les désobéissances, disait le Pape) où se sont heurtées des mesures obéies fidèlement dans tout le reste de l'Eglise, — par les menées même d'une « élite » catholique contre Rome et la hiérarchie : Hertling et l'*Index-Liga*, la *Laienorganisation*, le *Christlicher Kulturbund*, etc... Il fallait un déblayement en Allemagne : s'est-il effectué dans les meilleures conditions...? La disparition des Hohenzollern, c'est quelque chose : ce n'est pas tout. Mais la situation actuelle n'est que provisoire ; et nous espérons fermement que la Providence (en dépit des efforts des puissances protestantes de l'Entente) permettra aux Etats catholiques de là-bas de se libérer, de se constituer hors de l'influence prussienne, et de prospérer, pour la sauvegarde de la paix générale et la gloire de l'Eglise.

Il y avait enfin le césaropapisme des Habsbourgs... Il a disparu. Etait-il nécessaire, pour cela, que disparût la monarchie elle-même des Habsbourgs...? Chez nous aussi, la monarchie bourbonienne d'avant la Révolution était fortement teintée de césaropapisme ; et il fallait certes, pour la liberté de l'Eglise, pour la liberté de tout le monde, qu'il disparût. Mais, en dépit de toutes les conquêtes que la divine alchimie de la Providence a ménagées à son Eglise sur les ruines accumulées par la Révolution, qui voudrait penser que la chute elle-même de la monarchie a été, au moment où elle s'est produite, un bien pour l'Eglise et pour la France ? — De même, il était nécessaire que croulât le césaropapisme de Vienne, mais non pas nécessairement la monarchie elle-même des Habsbourgs. Il ne serait pas juste de dire que l'ancienne Autriche n'était pas amendable. Ce triste François-Joseph ne l'était sans doute guère ; mais déjà le jeune Charles Ier autorisait bien des espérances, aussi bien au point de vue de la liberté de l'Eglise que sur le terrain des réformes

sociales, sur le terrain aussi des revendications nationales des divers peuples de la monarchie.

M. Goyau est sévère pour l'Autriche ; et on ne peut pas dire qu'il soit injuste. Il y aurait d'autres points de vue à envisager. Mais tout ce qu'il dit n'est que trop vrai. Il n'y a rien de misérable et d'exaspérant comme l'esprit de l'ancien gouvernement autrichien. Il n'y a rien d'aussi antiecclésiastique et d'aussi antichrétien. Une des grandes tâches que s'assigne la diplomatie moderne, c'est de fomenter la discorde chez les nations étrangères, et ce n'est déjà pas très beau, puisqu'il n'y a rien de si opposé à l'esprit de l'Evangile. Mais conçoit-on un gouvernement assez dénué de sens moral, voire de bon sens, pour se faire un principe de fomenter la discorde, d'organiser la guerre intestine non plus seulement chez les étrangers, mais dans son propre sein, entre les nationalités diverses dont est peuplé le pays ? C'est pourtant là le programme des Habsbourgs, tel que l'énonçait il y a cent ans le premier « empereur d'Autriche », François I^{er} (celui que la légende, en pays germaniques, continuera à appeler *der gute Kaiser Franz)* : — « Mes peuples, disait-il, sont étrangers les uns aux autres, et c'est tant mieux. Ils ne prennent pas les mêmes maladies en même temps. Je mets des Hongrois en Italie et des Italiens en Hongrie, chacun garde son voisin. Ils ne se comprennent pas et se détestent. *De leurs antipathies naît l'ordre, et de leurs haines réciproques la paix générale.* » La haine assignée pour base à l'ordre et à la paix, ce fut la politique intérieure de l'Autriche moderne. Même le comte Taaffe, l'un des meilleurs ministres pourtant de François-Joseph, disait (aux environs de 1890) que, pour que l'Autriche soit bien gouvernée, « il faut que personne ne soit content. » Et il n'y eut rien à espérer des tristes Habsbourgs qui se sont succédé sur le trône jusqu'à François-Joseph inclus († 21 nov. 1916). Mais le jeune empereur Charles était d'une autre envergure que ses falots prédécesseurs.

VI. — En tous cas, ce n'est point par zèle pour l'établissement d'un ordre chrétien que les éléments anglo-saxons de l'Entente ont été si durs pour l'Autriche, aussi acharnés à la ruiner définitivement qu'à sauver l'unité allemande. Wilson et Lloyd George ont voulu une paix protestante. Tant qu'il n'y avait que nous, cléricaux, à le dire, les gens entendus hochaient la tête d'un air de dédain. C'est pourquoi j'ai été heureux de retrouver ce mot dans la considérable *Revue des Deux Mondes,* sous la plume de l'amiral Degouy, qui écrit (1^{er} juillet 1920, p. 157) :

« Quand on observe avec quelque attention, quelque réflexion aussi, ce qui se passe depuis dix-huit mois, il est difficile de se soustraire à la pensée que cette paix si laborieusement édifiée et d'ailleurs si incertaine encore dans son fond, que cette paix, dis-je, qualifiée déjà de *paix anglo-saxonne,* mériterait à beaucoup d'égards le nom de *paix protestante.* Et, de ce point de vue, on découvre les raisons de bien des décisions prises, soit par le Conseil Suprême, soit par les organes qui dépendaient immédiatement de ce groupe très resserré de hauts personnages. Je n'insiste pas davantage sur cette suggestion qui, peut-être, choquerait quelques Français, que leurs habitudes d'esprit inclinent à éviter certains sujets réservés d'ordinaire à l'intime conscience individuelle... Malheureusement, — malheureusement, parce qu'il résulte pour nous de cet état de choses une infériorité réelle dans le débat de nos intérêts politiques, — une telle mentalité, faite souvent d'un sentiment de pudeur discrète, louable en soi, n'est point du tout celle des autres peuples, ni des hommes d'Etat qui les dirigent, ni, en particulier, des hommes d'Etat appartenant aux diverses confessions protestantes. Bien mieux, il est aisé de reconnaître, pour peu que l'on puisse pénétrer dans certains cercles qui exercent une grande influence *à côté,* qu'un nombre d'importants *business men* ne laissent pas d'être sensibles aux sympathies et antipathies de l'ordre confessionnel. »

Même note dans le très docte *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université* (15 sept. 1920) :

« Quelle bizarre convention tacite semble-t-elle nous mettre un bœuf sur la langue, quand il s'agit de reconnaître et de déclarer une vérité de cet ordre (confessionnel) ? Pourquoi, lorsque nos alliés anglo-saxons, ouvertement, sans gêne, font *de la politique religieuse, de la politique protestante,* feindre de ne pas le voir ? Pourquoi suggérer nous-mêmes des explications variées, contingentes, non significatives, à un ensemble d'actes qui ne s'éclairent et ne se comprennent que vus d'un angle précis : celui de l'intérêt du protestantisme, et — pourquoi encore sembler l'ignorer ? — de l'hostilité envers le catholicisme ? »

Comptez. La France se voit refuser même les frontières fixées par le traité de 1814, qui comprenaient Landau, ville alsacienne, et Sarrelouis, ville lorraine ; et depuis, quelle somme de mauvais vouloir a été déployée pour entraver sa reconstitution ! La Belgique va de déboires en déboires, et l'amiral Degouy croit que les préoccupations confessionnelles n'ont pas été étrangères au revirement d'opinion qui est à la base du différend officiel hollando-belge. On s'est opposé, avec une persévérance acharnée, et dès les jours mêmes de l'armistice, à la constitution d'une République rhénane : voir l'article effroyablement révélateur de René Pinon dans *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1920. En Bavière aussi, ce sont les menées anglo-saxonnes qui paralysent le mouvement fédéraliste. On a tout refusé à la Pologne, même Danzig, qui est son débouché naturel sur la mer, qui s'est donné à la Pologne il y a longtemps, en 1466, après la ruine de l'Ordre Teutonique, qui est resté polonais jusqu'au II^e partage de la Pologne, en 1793, qui ne s'est vu qu'avec désespoir occupé alors par la Prusse, qui n'a jamais depuis retrouvé sa prospérité d'antan et est devenu un port de troisième ordre sous la domination d'une Prusse dont tous les soins allèrent à faire de la toute protestante Stettin (8.000 catholiques sur 225.000 âmes) la métropole commerciale de la Baltique ; on a livré, sous prétexte de plébiscite, la Haute-Silésie aux brigandages prussiens, et des officiers anglais protestaient brutalement contre nos velléités d'y maintenir l'ordre (cependant qu'un autre chef anglais, en août, fermait le port de Danzig et confinait en haute mer nos vaisseaux chargés de munitions à destination d'une Pologne dont les jours alors semblaient comptés). Mais le pamphlétaire Keynes (l'avocat anglais de l'Allemagne) ne prend pas tant de précautions et n'hésite pas à parler des relations de la Pologne « catholique » avec cette France à qui il a voulu tant de mal... On n'a eu qu'indifférence pour l'Ukraine, dont l'indépendance aurait été un gage du retour de la Russie à l'unité catholique. On a soudé à la Bohême libre-

penseuse la Slovaquie fervente catholique. On a donné une extension démesurée à la Grèce, qui, de toutes les puissances orthodoxes, et la Russie mise de côté, a toujours été la plus farouchement hostile à Rome (faisons-lui crédit tout de même, en vue du Concordat qu'elle va peut-être négocier : personne parmi nous ne veut la mort du pécheur, pas plus de la Grèce que de l'Autriche).

Dans la nouvelle Autriche d'aujourd'hui (qui sur un territoire d'environ 83.000 kilomètres carrés ne compte guère plus de 6 millions d'habitants, dont 2 millions dans la capitale), on a vu, par les journaux, que les élections générales du 17 octobre viennent de donner des résultats encourageants : effondrement des communistes, recul sérieux des social-démocrates (64 sièges, contre 72 dans l'Assemblée précédente), gain des chrétiens-sociaux (82 sièges, contre 69 précédemment), recul des partis allemands (21 sièges, contre 26), 2 sièges au parti des paysans, et 1 aux libéraux bourgeois (dont l'élu est le funeste comte Czernin, l'ex-ministre des Affaires étrangères). Les socialistes perdent la prépondérance qu'ils avaient dans l'autre Assemblée ; et le pouvoir passera sans doute aux chrétiens-sociaux. Il faut espérer que les jours les plus difficiles sont finis pour l'Autriche. Dès le 20 avril dernier, le chancelier Renner faisait entendre à l'Assemblée des paroles rassurantes et déclarait le pays sauvé de la guerre civile et de la ruine économique. M. Poincaré écrivait l'autre jour, dans sa Chronique de Quinzaine de la *Revue des Deux Mondes* (15 oct.), des lignes qui sont à retenir :

« Il y a en Europe beaucoup d'Etats plus petits et moins peuplés que l'Autriche, et qui prospèrent. L'Autriche est géographiquement placée dans une position très avantageuse pour le développement de son commerce international. Elle est sur le chemin de l'Allemagne et de la Tchéco-Slovaquie à la Méditerranée et à l'Adriatique, comme elle est sur le chemin de l'Europe occidentale à Constantinople et à l'Asie-Mineure. Elle peut aisément redevenir un des grands marchés du monde.

« Elle a, d'ailleurs, à sa disposition des richesses importantes. Les Alpes autrichiennes sont beaucoup plus boisées que les Alpes centrales ou occidentales. Les forêts couvrent 40 % de la superficie totale de la nouvelle Autriche. Une partie des bois exploités alimente les industries locales; une autre partie sert pour le chauffage ; mais il reste, au moins, 2 millions de mètres cubes à exporter par an. Les chutes d'eau sont très nombreuses, et, comme un député, M. Goldemung, le disait le 30 avril à l'Assemblée nationale, l'utilisation des forces hydrauliques est pour le pays une grande ressource d'avenir. Aussi bien l'Assemblée vient-elle de voter l'électrification de plusieurs lignes ferrées représentant, au total, plus de 650 kilomètres. L'industrie métallurgique est très florissante. Il y a du minerai de fer en abondance à l'Erzberg, à Graz, à Eisenerz, des salines à Salzbourg, au Salzkammergut et dans le Tyrol. Ajoutez à cela des filatures, des verreries, des tanneries, des pelleteries, des usines de produits chimiques, des minoteries, des brasseries, des fabriques de meubles, des industries de luxe dont plusieurs rivalisent avec celles de Paris. Vous conclurez que l'Autriche n'est pas encore morte, si elle veut se donner la peine de vivre... »

VII. — M. René Pinon a donné au recueil d'articles mentionnés plus haut ce titre : **La Reconstruction de l'Europe politique**, in-8 écu de x-344 p., 10 f., Perrin. Aucun des travaux précédents de M. Pinon n'a passé inaperçu de nos lecteurs. Ils savent qu'il n'y a pas de connaisseur plus pénétrant et plus judicieux des questions soulevées par ces démolitions de l'Europe centrale et orientale. L'Europe, après la guerre, — et après la paix, — est comme un vaste chantier de démolition. M. Pinon ne prétend pas nous tracer un plan complet et détaillé de reconstruction, mais étudier les conditions dans lesquelles une telle reconstruction aurait pu être entreprise. Il n'épuise pas tous les problèmes ; mais il nous montre l'histoire et la politique européennes dominées par certaines nécessités permanentes qui n'engendrent pas toujours des conséquences uniformes, mais qui toujours pèsent sur les événements parce qu'elles-mêmes procèdent des conditions géographiques, ethnographiques, historiques, politiques où vivent et se meuvent les peuples. Quiconque aura lu ces pages verra clair et saura s'orienter dans la broussaille des multiples questions européennes d'aujourd'hui ; et je ne crois pas que l'on puisse désirer de guide plus sûr, plus agréable, plus facile à suivre. J'ai dit plus haut ce qu'il y a de poignant dans son chapitre *Le Rhin libre*. Il étudie ensuite *la reconstruction de l'Europe orientale* (Russie, Pologne, Etats baltiques), *la reconstruction de l'Europe danubienne* (Etats nés du démembrement de l'Autriche-Hongrie), *la liquidation de l'Empire ottoman* (en Europe, en Asie, en Egypte), *l'offensive de l'Asie* et le pantouranisme. Un chapitre préliminaire sur la Société des Nations, ses conditions théoriques, ses lacunes actuelles, son impuissance à remplir les obligations que lui imposent les traités, ses possibilités de développement.

L'écrivain anglais qui signe Norman Angell s'était acharné, quelques années avant la guerre, à prouver que celle-ci n'était pas possible, sous prétexte que « le crédit universel musèle les canons ». Le livre où il soutenait cette thèse, **La Grande Illusion**, a eu l'inévitable « honneur » d'une citation à notre Chambre des Députés (par Jaurès, séance du 13 janvier 1911). Le démenti des faits ne l'a pas corrigé, ni découragé. Il ne corrige jamais les gens de cet acabit. Norman Angell vient de récidiver, et vaticine maintenant sur la situation mondiale d'après la paix, dans son livre **Le Chaos européen**, trad. de l'anglais par A. Pierre, in-12 de xv-144 p., 4 f., Paris, Grasset. Il se place au point de vue purement économique. Il croit (à tort ou à raison, dit-il, mais on sent que dans sa pensée c'est « à raison ») que « ce qui s'oppose à la création d'une Europe qui *puisse* (c'est lui qui souligne) vivre et *puisse* se nourrir elle-même, c'est la politique de la France. » Il veut la prospérité de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie ; et nous aussi. Seulement nous avons bien le droit de vouloir la nôtre aussi, de vouloir tout au moins pour nous la possibilité de vivre, que nous n'avons pas si l'Allemagne ne contribue pas pour une part à la réparation des ruines qu'elle a accumulées sur notre sol. Avec la paix actuelle, disait Foch en juin 1919, il faudra à la France, pour se sauver, dix ans au lieu de six mois qui depuis la débâcle allemande auraient pu suffire. Nous acceptons ce délai de dix ans, déjà bien dur certes ; mais si la paix qui nous l'impose n'est même pas exécutée (et toute la question est là), il s'allongera indéfiniment, ou plutôt une catastrophe éclatera d'ici là. N. Angell escompte, « sur le désir des Allemands d'être nourris », le « développement de nouvelles mœurs politiques qui seront notre meilleure sécurité pour l'avenir. » Le développement des bonnes mœurs ne tient pas uniquement à la question nourrissement. N. Angell dit parler « en vieil ami, en ami sincère et loyal de la France ». Il est vrai qu'il y a, même chez nous, des gens nés en France qui ont témoigné d'une mentalité comparable à la sienne, pendant la guerre et depuis la paix...

J'avais dessein d'abord de parler, tout au début de cette Causerie, de l'**Histoire de la Nation française,** de M. Hanotaux, ce qui m'aurait permis de m'étendre plus longuement. Puis, je l'ai réservée pour la fin, ce qui est une autre place d'honneur. Nos lecteurs connaissent sans doute déjà, par les prospectus qui en ont été répandus partout, le plan de l'œuvre, qui doit comprendre 15 vol. in-4°, d'environ 600 p. chacun, avec un luxe de cartes, plans et illustrations artistiques, les unes en noir dans le texte, les autres hors texte et en couleurs (prix de souscription, 38 f. le vol., Paris, Plon, 8, rue Garancière).

Chacune des formes de la civilisation et de la grandeur françaises sera ici l'objet d'un travail à part, ayant sa place dans le grand ouvrage. En voici la répartition :

Géographie humaine de la France, 2 vol., par Jean Brunhes ; — *Histoire politique du Peuple français,* 3 vol., par Imbart de la Tour (des origines à François Ier), Louis Madelin (de François Ier à l'avènement de Napoléon empereur), et G. Hanotaux lui-même (pour la période contemporaine) ; — *Histoire de la Littérature française,* 2 vol., par F. Picavet (pour cette énorme partie de notre littérature qui est écrite en latin), J. Bédier (pour les Chansons de geste), V. Jeanroy (pour le reste de l'Hist. de la litt. et de la langue française au moyen âge), F. Strowski (pour la litt. moderne) ; — *Histoire de l'Art français,* 1 vol., par Louis Gillet ; — *Histoire militaire,* 2 vol., par le général Colin et le colonel Reboul ; — *Histoire économique et sociale,* 1 vol., par Henri Moysset ; — *Histoire diplomatique,* 1 vol., par René Pinon ; — *Histoire religieuse,* 1 vol., par Georges Goyau ; — *Histoire des Sciences et de la Philosophie scientifique,* 2 vol., par Emile Picard, Pierre Boutroux, Charles Fabry, Colson, Caullery, Emile Boutroux et René Lote.

On le voit, l'équipe est à la hauteur de l'œuvre, à la hauteur aussi du chef. C'est l'élite de notre science française qui s'est groupée autour de M. Hanotaux. Et dans cette élite nos lecteurs ont, comme nous, salué avec joie nombre de nos catholiques éminents : Jean Brunhes, Imbart de la Tour, Madelin, Bédier, Strowski, Gillet, Pinon, Goyau, Lote. Ce n'est point sans doute parce qu'ils sont catholiques que M. Hanotaux les a conviés. Mais d'abord leur catholicisme n'a point été pour lui motif d'exclusion, ce qui prouve qu'il n'eût point eu la vocation d'être ministre de l'Instruction publique dans les quatorze premières années du xxe siècle. Et puis, ne devons-nous pas être heureux de constater quelle place les catholiques militants se sont faite dans la science aujourd'hui, et que, M. Hanotaux voulant pour son œuvre faire choix d'une élite, — d'une élite indiscutée et qui recueille tous les suffrages, — ce sont des catholiques qui se présentent, qui s'imposent à lui ?

Et quant à ceux des collaborateurs de M. Hanotaux que nous avons omis de ranger sous l'étiquette « catholiques, » nous ne les en excluons pas le moins du monde. Simplement nous ne savons pas. Ce sont choses qu'il n'est pas toujours aisé de savoir. Nous avons cité ceux dont la foi agissante est universellement connue. Des autres, ce qui est universellement connu, c'est leur haute probité scientifique, et cela nous suffit. Il n'y en a pas un qui ait l'ombre de l'âme d'un sectaire. M. Emile Boutroux, jadis porte-parole du Kantisme en France, a fait naguère des déclarations (à l'Académie) qui le rapprochent singulièrement de nous. M. Picavet est un fervent de la scolastique, ce qui prouve que qui dit scolastique ne dit pas nécessairement homme d'Eglise, mais ce qui constitue tout de même un lien avec nous ; et c'est à la renaissance scolastique de Louvain qu'il a tenu à faire honneur de la pléiade d'hommes politiques qui ont assuré à la Belgique une telle prospérité au cours des trente années qui ont précédé la guerre.

De l'apparition de cette *Histoire* en 1920, les critiques du xxve siècle concluront que le dessein en est un fruit de la guerre, qu'après la guerre, exaltation si magnifique de toutes les forces profondes de la nation, il ne pouvait plus être question d'écrire une « *Histoire de France* » selon l'ancien type, borné à ne donner que les annales des gouvernements, mais que c'est la « nation » qui désormais exigeait que son nom à elle-même figurât au frontispice de la nouvelle œuvre... — L'argument sera plausible ; et plaise à Dieu que tous les arguments mis en avant par la critique littéraire ou historique aient une telle apparence de probabilité !

Il sera faux cependant. L'œuvre était conçue, y compris son titre, avant la guerre. Dès le printemps de 1912, M. Hanotaux avait son équipe groupée autour de lui, et la besogne était déjà distribuée [1]. Mais comme il est vrai qu'au lendemain de la guerre, au spectacle de ce que la nation vient d'être sous nos yeux, on comprend mieux, on sent mieux ce qu'elle a été tout le long des siècles, et comment tout le long des siècles c'est elle vraiment qui a été l'artisan de ses destinées, la collaboratrice, l'inspiratrice de nos grands rois et de nos grands ministres ! De grandes voix épiscopales ont aimé à montrer en sainte Jeanne d'Arc la « fille du peuple, » l'incarnation vivante de la nation française. Jamais pays n'enfanta plus manifestement ceux qui l'ont conduit. La magnifique politique de nos rois n'a pu être, avec une telle suite et un tel bonheur, pratiquée, que parce qu'elle n'était que la manifestation d'une politique nationale. Et l'une des causes de la décadence de l'ancien régime, c'est que nos derniers rois ont perdu le contact avec leur bon peuple pour se confiner dans la solitude de Versailles qui les vouait à devenir la proie des courtisans.

M. Hanotaux a écrit, en tête de ce tome I, une *Introduction* (en 80 pages) qui est un superbe Discours historique, mieux, un hymne à la nation française. Des esprits chagrins peuvent trouver que c'est mettre trop l'accent sur le mot « nation » : est-ce l'historien de Richelieu et de Jeanne d'Arc que l'on soupçonnera de méconnaître ou de tenir dans l'ombre le rôle et l'action des individualités en histoire ? Ce qu'il appelle *nation,* c'est l'âme même de la France :

« L'enveloppe, dit-il, le costume, l'uniforme, les armes, la bravoure même, tout cela importe, mais en fin de compte, le nerf de tout, *c'est l'âme.* IL N'Y A D'HISTOIRE QUE DU MORAL. C'est donc cette histoire qu'il faut écrire » (p. II).

L'âme de la France, c'est sans doute d'abord la tradition intellectuelle et juridique de Rome : — « L'histoire de France naît avec César. Le premier âge qui suit la conquête reçoit la leçon de l'antiquité gréco-latine : ce sont les *Disciples*... L'antiquité classique reste dans nos moelles ; elle vit en nous » (p. XXIX, XLVI). — « Mais le droit n'a pas de cœur. La grande réforme du Christianisme fut d'offrir au malheur universel pour réconfort : la Charité. La Charité naît du besoin que les hommes ont de tous les hommes, non de quelques-uns seulement, et du besoin qu'ils ont tous ensemble de l'espérance, c.-à-d. de l'au-delà... Le mot se répandit : — Nous sommes frères. Citoyens de Rome et de César, nous ne le sommes plus. Nous sommes sujets d'un Roi plus puissant, celui qui règne dans les cœurs et qui règne dans les cieux. »

C'est pourquoi, après les *Disciples,* « viennent les *Néophytes* ou les *Catéchumènes ;* ils lèvent les mains devant le Christ en priant. — Puis vient la génération des *Evêques.* Ils sauvent les mœurs, et esquissent l'al-

[1] Plusieurs de ces collaborateurs de la première heure ont disparu : cet admirable Pierre-Maurice Masson, professeur de litt. franç. à l'Université catholique de Fribourg, tombé aux tranchées de Flirey ; le général Colin, l'historien militaire le plus averti de notre temps, tombé devant Salonique (mais l'on aura les premiers chapitres de son travail, que la mobilisation a arrêté devant la mêlée des Croisades) ; le lieutenant-colonel Dussauge, mort d'une atteinte des gaz asphyxiants ; l'artiste Auguste Lepère, dont on a déjà pourtant, dans ce Ier volume, une série de croquis et de pastels « qui laisseront à l'avenir peut-être la plus belle image qu'il puisse y avoir de cette chose insaisissable, *un pays.* »

liance avec les peuples du Nord en choisissant et consacrant Clovis. — Voici les *Initiateurs :* Charlemagne étend les mœurs sur l'Europe qu'il fonde. — La féodalité attache les races au sol : ce sont les *Terriens.* — Leurs fils suivent déjà l'idée et partent pour les premières expansions. Ce sont les *Croisés,* bientôt les *Chevaliers.* — Les générations suivantes, fières de leur solide emprise sur le sol, des mœurs et de l'idéal sauvés, s'exaltent dans les monuments sublimes de la pensée et de l'art : la *Somme* de S. Thomas est une cathédrale gothique ; ce sont les *Bâtisseurs...* » Etc., etc.

Tout ce *Discours* est fait ainsi de prodigieux raccourcis d'histoire, de formules étonnamment expressives. Et sans doute l'histoire ne se laisse pas enfermer complètement en formules rigides, puisqu'elle est une science morale et qu' « il n'y a d'histoire que du moral. » Sur des formules historiques la critique a toujours prise ; et plusieurs de ces formules appelleraient des objections. Mais le tableau d'ensemble qui en résulte est grandiose.

J'avoue bien que je n'aurais pas cru M. Hanotaux si féru de la grandeur scientifique du moyen âge. Il revient, à plusieurs reprises, sur cette heure unique « où l'Université de Paris distribue à toutes les nations l'enseignement de la théologie, de la philosophie, de la scolastique. *La foi cherche l'intelligence et l'intelligence trouve la foi :* formule admirable et qui contient le tout de l'homme... Ce que la France a fait dans tous les ordres de la production scientifique est inimaginable. C'est une trame continue, remontant à l'antiquité et qui reste sur le métier, même aux époques les plus sombres. L'Université de Paris sauve d'abord les traditions ; mais, bientôt, elle les transforme, les développe, et son enseignement ouvre les voies de la vie moderne. La plus puissante des facultés humaines, l'intuition, jette, sur les mystères de la vie, des regards si profonds que l'on oserait presque dire que le moyen âge français a tout pressenti s'il n'a pas su tout démontrer. C'est à relever ce fil ininterrompu pendant des siècles que se sont appliqués nos collaborateurs scientifiques. » — « La science est une philosophie, dit-il encore, c.-à-d. que la connaissance des lois de l'univers et la subordination à la volonté du Créateur sont seules conformes à la place que tient l'homme dans l'ordre général des choses. Un examen de conscience philosophique est donc nécessaire pour achever l'histoire des sciences, ne serait-ce que pour constater combien l'homme est grand et combien il est petit. »

J'aurais voulu parler plus longuement de cette *Géographie humaine* de la France dont M. J. Brunhes donne la I^re^ partie en ce tome I : « géographie humaine, » conception nouvelle de la géographie qui a été instaurée chez nous, au Collège de France, par M. J. Brunhes lui-même et qui, au lieu de s'en tenir à l'examen géologique et physique, au lieu d'étudier la terre comme un monde désert ou tout au moins privé d'habitants, subordonne toute cette étude à la présence, à l'habitation, à l'industrie de l'homme, mettant en lumière « les liens de connexion entre le milieu naturel, sol, climat, hydrologie, végétation spontanée, etc., et les plus complexes manifestations de l'activité sociale et politique. Ainsi entendue, elle est « l'introduction normale à l'histoire. » Elle nous rend le visage de la France, non pas un moulage, mais un visage vivant, mobile, mouvant, reflétant les impressions de l'âme française, — un visage dramatique. La géographie humaine est un drame. Elle n'est jamais ni nulle part *statique ;* elle est l'analyse d'un *dynamisme.* Tous les faits de géographie humaine sont en continuelle évolution ; ils expriment des forces ou plus exactement des rapports entre des forces ou des résultantes de forces qui vont sans cesse croissant ou décroissant : — « La France n'est pas qu'un splendide Musée. La France est Force. » Ces pages seront pour tous une révélation de la France, même des coins de France que nous pensons connaître le mieux.

Mais il faut réserver la fin de cette Causerie à donner la conclusion de l'article écrit par M. Hanotaux après la *Canonisation de Jeanne d'Arc (Revue des Deux Mondes,* 15 août). La France, dit-il, a sauvé l'Europe au xv^e^ siècle ; elle la sauve encore au xx^e^. Les cérémonies de la canonisation lui apparaissent comme une nouvelle consécration de ce rôle « à la fois humain et providentiel. » La mission de Jeanne d'Arc et celle de la France se prolongent simultanément dans la paix :

« Dans la guerre, la principale vertu, c'est le courage ; dans la paix, la principale vertu, c'est la patience. Jeanne d'Arc a attendu cinq siècles. La France sait que le monde ne sera pas libéré en un jour : s'il le faut, elle aussi attendra...

« Personne ne peut dire ce que sera le monde de demain. Cependant il faut bien reconnaître qu'avant d'en venir aux grands apaisements, les grandes guerres sont, d'ordinaire, suivies de grands troubles qui paraissent les prolonger. Tant d'hommes vigoureux et violents, arrachés au train de la vie commune, ne rentrent pas aisément dans l'ordre. Et, il en est des peuples comme des hommes : ils subissent longtemps l'énervement des grandes crises et rentrent difficilement dans le repos.

« Les vainqueurs ont charge d'âmes. Ayant combattu au nom du droit et de la justice, c'est à eux qu'il appartient de réintégrer, le plus rapidement possible, leurs propres principes dans les mœurs universelles.

« Et c'est aujourd'hui le rôle particulier de la France. Parmi les autres peuples, cet idéal est le sien, puisque son sacrifice fut le plus douloureux. Logiquement, plus elle a souffert pour la bonne cause et plus elle doit s'y dévouer.

« Mais comment réussirait-elle seule ?

« Voici que revient vers elle ce puissant agent de paix et de justice qu'est l'Eglise. L'Eglise sent ces choses-là avant tout le monde. Comment, de son côté, resterait-elle séparée de la France puisque la France veut le bien ?

« Que l'on compare donc les doctrines et les principes des écrivains et des philosophes allemands à ceux de nos professeurs et de nos écrivains. Où est l'insolence matérialiste, le culte de la force brutale, le sophisme diabolique qui des paroles tombe dans les actes ? C'est contre ces violences, les mêmes dans tous les temps, — qu'il s'agisse des Plantagenets ou des Hohenzollern, — que la figure de notre Jeanne d'Arc s'est levée jadis, casquée et cuirassée. Figure française s'il en fut et qui s'entoure si naturellement de nos héros nationaux, de S. Louis à S. Vincent de Paul et de S. Vincent de Paul à Marceau ! Un diplomate allemand quittant Paris me demandait, un jour, ce qu'il fallait reporter à l'empereur Guillaume. Je répondis : QU'IL LISE LA VIE DE SAINT LOUIS !...

« Nous nous retrouvons, au lendemain de la canonisation de Jeanne d'Arc, dans les grands troubles qui suivent les grandes guerres. Eh bien ! c'est l'heure de prendre, avec fermeté et sang-froid, les précautions nécessaires pour que ces agitations ne se développent pas jusqu'à la catastrophe. Que tous les agents du bien s'unissent pour aider la charité du monde à passer ces heures difficiles.

« Que feront, demain, les mainteneurs de la paix ? Ils se sont réunis en une Société de magnifique espérance verbale. Ils accumulent des protocoles, scellés de bonne foi et cousus de bonnes intentions. Mais, à défaut de la force, s'ils n'ont pas l'influence morale, que peuvent-ils ?

« Je les ai suivis depuis Versailles. Je les ai retrouvés à Rome. De leur salle de délibération, ils ont pu entendre la sonnerie des cloches saluant la sainte guerrière. — Et comme plusieurs d'entre eux étaient parmi nous, je me demandais si, eux aussi, n'étaient pas convaincus, devant un tel spectacle, qu'il y aurait quelque grandeur pour la France à reprendre son rôle séculaire, à se faire le grand agent de l'*Universel* et à rechercher, avec sa passion et son action ordinaires,

cette large pacification des peuples et des âmes à laquelle le monde aspire et que Rome, en canonisant la Française Jeanne d'Arc, recherche elle-même dans l'idéal qui est le nôtre, — le triomphe des vertus actives et du patriotisme désintéressé. »

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 12, du 2 novembre)

Actes de S. S. Benoît XV

I. Encyclique « Principi Apostolorum » du 5 octobre 1920, conférant le titre de Docteur de l'Eglise universelle à S. Ephrem, et fixant sa fête dans toute l'Eglise au 18 juin sur le même pied que celles des autres Docteurs. (S. Ephrem le Syrien, né vers le début du IVe siècle, moine, diacre, mort à Edesse en 373).

II. Motu proprio « Cum primum » du 10 oct. 1920 ordonnant la réouverture du Collège Maronite à Rome, via di Porta Pinciana.

III. Décrétales promulguant la canonisation de S. Gabriel *dell'Addolorata* (fête le 27 avril [1]), de sainte Marguerite-Marie (fête le 17 octobre), et de sainte Jeanne d'Arc (fête le 30 mai). Chaque lettre est un raccourci de la vie surnaturelle du Saint.

IV. Constitution apostolique (10 juillet) établissant un Chapitre collégial *ad honorem* dans l'église des SS. Donat et Cyprien, à Murano (prov. de Venise).

S. Congr. Consistoriale

23 octobre 1920. — Création d'un organisme spécial pour l'assistance spirituelle des émigrants italiens. A la tête est placé un évêque sans diocèse, afin qu'il s'occupe exclusivement de cette œuvre. Le premier titulaire est Mgr Cerrati, qui était vicaire du grand-aumônier militaire italien, et qui devient évêque de Lidda.

S. C. du Concile

VIGEVANO (Italie du Nord), *Messes de binage et pro populo,* 8 mai 1920. — La cause occupe six pages ; nous ne pouvons donner que le texte des questions posées et des réponses :

I. An loci Ordinarius, vi indulti apostolici, adigere valeat presbyteros ut missam binatam, vel pro populo dispensatam, applicent in favorem piæ causæ?

II. An tolerari possit quod favore causæ piæ exigatur eleemosyna taxæ diœcesanæ dumtaxat, relicto Capellaniæ reditu taxam excedente sacerdoti ex apostolico indulto Missam iteranti, vel pro populo dispensatam celebranti, in casu?

RESP. — Ad I. *Affirmative.*

Ad II. Si legitime sit designata eleemosyna, quum ea tota cedere debeat favore Causæ Piæ : *Negative,* salva tamen Ordinarii facultate aliquid assignandi sacerdoti celebranti, ratione incommodi vel laboris ;

Si vero eleemosyna non sit legitime statuta : *Affirmative ;* seu cedere in casu favore Causæ Piæ dumtaxat eleemosynam taxæ diœcesanæ, facta item Ordinario facultate aliquid tribuendi eidem sacerdoti celebranti, ratione incommodi vel laboris.

Facta autem de præmissis SSmo Dno Nostro Benedicto Divina Prov. PP. XV relatione per infrascriptum S. Congregationis Secretarium in Audientia diei IX subsequentis, Sanctitas Sua resolutionem Emorum Patrum approbare et confirmare dignata est.

I. MORI, *Secretarius.*

S. C. des Rites

I. 25 juin 1920. Additions à faire au Bréviaire (à la fin de la 6e leçon) et au Martyrologe :

1° Le 27 février, fête de S. Gabriel dell' Addolorata :

(Br.) ... Eum deinceps, magnis a Deo miraculis illustratum, Summus Pontifex Pius decimus in beatorum, Benedictus vero decimus quintus in sanctorum cælitum album inscripsit.

(M.) Insulæ, in Aprutio, sancti Gabrielis a Virgine Perdolente, Confessoris et Clerici Congregationis a Cruce et Passione Domini nuncupatæ ; qui, magnis intra breve vitæ spatium meritis et post mortem miraculis clarus, a Benedicto Papa decimo quinto in sanctorum canonem relatus est.

2° Le 17 oct., fête de sainte Marguerite-Marie :

(Br.) ... Cælestem ejus gloriam miracula confirmarunt : quibus rite probatis, magna piorum gratulatione, Margaritam Mariam Summus Pontifex Pius nonus in beatarum, Benedictus autem decimus quintus in sanctarum Virginum cœtum inscripsit.

(M.) Paredii, in diœcesi Augustodunensi, sanctæ Margaritæ Mariæ Alacoque, quæ, Ordinem Visitationis beatæ Mariæ Virginis professa, eximiis in devotione erga sacratissimum Cor Jesu propaganda et publico ejusdem cultu provehendo meritis excelluit ; atque in sanctarum Virginum album a Benedicto Papa decimo quinto relata fuit.

3° Le 30 mai, fête de sainte Jeanne d'Arc :

(Br.) ... Postremo Joannam de Arc Summus Pontifex Pius decimus in beatarum, Benedictus vero decimus quintus in sanctarum Virginum numerum retulit.

(M.) Rothomagi, sanctæ Joannæ Arcensis Virginis, Puellæ Aurelianensis appellatæ, quæ, cum fortiter pro patria dimicasset, tandem in hostium potestatem tradita, iniquo judicio condemnata est et igne combusta ; atque a Benedicto decimo quinto Pontifice Maximo sanctarum fastis adscripta.

II. 14 octobre, *Urbis et Orbis.* — Texte du nouvel office de S. Ephrem pour le 18 juin. Tout se prend au Commun des Docteurs ; leçons propres au 2e et au 3e Noct. ; oraison propre ; messe *In medio.* Aux 1res Vêpres, à Laudes et à la messe, mémoire des SS. Marc et Marcellien, avec leur 9e leçon comme au Bréviaire ; Vêpres *a Capit.* du suiv., mém. du préc. et des SS. Gervais et Protais. Voici l'oraison et le texte du Martyrologe au 18 juin :

Oratio. — Deus, qui Ecclesiam tuam beati Ephræm Confessoris tui et Doctoris mira eruditione et præclaris vitæ meritis illustrare voluisti : te supplices exoramus ; ut, ipso intercedente, eam adversus erroris et pravitatis insidias perenni tua virtute defendas. Per Dominum.

(M.) Edessæ, in Mesopotamia, sancti Ephræm, Diaconi Edesseni et Confessoris ; qui, post multos labores pro Christi fide susceptos, doctrina et sanctitate conspicuus, sub Valente imperatore, quievit in Domino, et a Benedicto Papa decimo quinto Doctor Ecclesiæ universalis est declaratus.

III. 15 octobre, *Sur une manière de chanter les Litanies de la Sainte Vierge.* — Le 21 juillet 1919, la S. Pénitencerie avait condamné (cf. *Ami* 1920,

[1] Le texte porte bien *avril.* Mais le Saint étant mort le 27 février, nous croyons que c'est un *erratum* à corriger, pour lire avec la S. C. des Rites (voir ci-dessous) 27 *février.*